

CHRS L'ÎLOT THUILLIER



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
---	----------

L'ÉTABLISSEMENT	6
------------------------------	----------

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	6
2. L'ÉQUIPE	10
3. MOYENS FINANCIERS	13

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020.....	18
---	-----------

1. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES	18
2. RÉPARTITION DU PUBLIC PAR TRANCHE D'ÂGE	22
3. ENTRÉES ET SORTIES DU CHRS	24
4. ÉTAT DE SANTÉ	26
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	28
6. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI	30
7. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT	33
8. TRANCHE DE VIE	36

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	37
--	-----------

1. VIOLENCES CONJUGALES	37
2. ATELIERS COLLECTIFS	38
3. ACCUEILLIR DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : POURSUIVRE NOTRE ORIENTATION ASSOCIATIVE	42

PERSPECTIVES 2023.....	44
-------------------------------	-----------

REMERCIEMENT AUX PARTENAIRES.....	46
--	-----------

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

La mission essentielle de l'association l'Îlot est de permettre la réinsertion de personnes ayant connu la prison ou faisant l'objet d'une mesure d'aménagement de peine et de personnes en situation de détresse ou d'exclusion sociale. L'Îlot intervient pour accompagner sur le chemin de la réinsertion ces personnes vulnérables ou sortant de prison. Ce parcours de réinsertion se traduit concrètement à la fois par :

- ✓ l'accueil et l'accompagnement ;
- ✓ le retour à l'emploi ;
- ✓ l'insertion par le logement.

Pour ce faire, l'accueil se réalise sous une forme inconditionnelle en offrant des solutions d'hébergement (hébergement d'urgence, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, halte de Jour, pension de famille, dispositifs Lits halte soins santé).

Toute personne accueillie au sein d'un établissement de l'association fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par un travailleur social qui est concentré principalement sur trois axes :

- ✓ l'insertion sociale et l'accompagnement administratif (rétablissement des droits sociaux et de la situation administrative) ;
- ✓ l'insertion professionnelle (recherche d'emploi ou de formations) : à cet effet, l'Îlot complète ce parcours d'insertion en proposant des Ateliers et des chantiers d'insertion (ACI) qui emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle les personnes sortant de prison ou étant éloignées de l'emploi ;
- ✓ l'insertion par le logement (établissement et régularisation des demandes et des droits au logement ou à l'hébergement).

Pour assurer cette mission, l'Îlot est propriétaire d'un établissement situé 71, rue Louis Thuillier à Amiens (80000) dénommé Maison d'accueil l'Îlot Thuillier ou Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Thuillier. Ce CHRS dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir un public très particulier car l'entrée est sécurisée : les femmes victimes de violences ou sortant de prison, les femmes seules ou avec enfants, les couples seuls ou avec enfants, les hommes mais uniquement dans le cadre de l'exercice effectif d'un droit de visite et d'hébergement à l'égard de leurs enfants. La Maison d'accueil bénéficie de quatre dispositifs : Urgence 115, Urgence pérenne, Stabilisation et CHRS.

L'année 2022 fait partie de la période post Covid 19. Au cours de l'année 2021, de nombreuses mesures liées aux différentes dispositions sanitaires avaient été prises dans le cadre du fonctionnement du CHRS Thuillier. L'année 2022 a été principalement caractérisée par la levée de l'ensemble de toutes ces mesures sanitaires jusqu'à retrouver un fonctionnement dit « normal ».

Pour ce qui concerne les dispositifs CHRS, stabilisation et urgence pérenne, l'établissement a accueilli 83 personnes tandis que pour le dispositif Urgence 115, 87 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2022 soit un total de 170 personnes. Ces résidents sont

orientés par le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de la Somme pour les dispositifs CHRS et Stabilisation, et par le 115 pour les dispositifs Urgence 115 et Urgence Pérenne. Chacun de ces dispositifs bénéficie du nombre de places suivantes :

- ✓ CHRS : 43 places ;
- ✓ stabilisation : 5 places ;
- ✓ urgences pérennes 5 places ;
- ✓ urgence 115 : 12 places.

Soit un total de 65 places.

Il est à noter qu'au cours de l'année 2022, certaines places de l'Urgence 115 qui faisaient auparavant partie du dispositif hivernal lorsque l'Etat déclenchait le plan grand froid, en cas de températures très basses, ont été pérennisées pour être disponibles tout au long de l'année et plus uniquement en période hivernale.

Les personnes accueillies au sein de l'établissement ont toutes des parcours de vie très variés, des origines et des cultures différentes, des problématiques personnelles, familiales ou de santé qui leurs sont propres mais ont également des caractéristiques communes :

- ✓ l'isolement ;
- ✓ la rupture de lien social ;
- ✓ la perte de l'estime de soi ;
- ✓ l'expulsion de leur logement précédent ;
- ✓ la fragilité relationnelle ;
- ✓ les addictions, suivi médical ou maladies diverses.

Pour permettre d'accompagner au mieux les résidents, l'établissement Thuillier est composé d'une équipe pluridisciplinaire : chef de service, travailleurs sociaux, apprenti en alternance, stagiaires, agents d'accueil, veilleurs de nuits, agent d'entretien et ouvrier qualifié. Cette équipe est fonctionnelle 24 heures sur 24 et 365 jours par an. L'établissement bénéficie d'une présence et d'un encadrement à tout moment de la journée et de la nuit.

Le rôle de l'équipe est à la fois d'assurer le bon entretien et la sécurité de l'établissement, d'assurer l'accompagnement et la sécurité des résidents mais également de veiller au suivi régulier, continu et homogène de la situation des personnes accueillies au regard de la continuité de service qui s'exerce nuit et jour. Il est indispensable que la communication des informations soit la plus fluide possible entre les différents membres de l'équipe. En 2022 de nombreuses procédures ont été reprises afin de fluidifier la communication et la transmission des informations dans l'intérêt du suivi et de l'accompagnement des résidents. L'équipe a été particulièrement remarquable puisqu'elle a adhéré en tous points sur cette nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'établissement. Elle a été sensiblement soutenante et accompagnante à l'égard des hébergés. Cela s'est caractérisé par des sorties positives, point sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

L'ÉTABLISSEMENT : LE CHRS THUILLIER

1. Bien plus qu'un hébergement

Le CHRS Thuillier accueille des personnes confrontées à diverses difficultés qu'elles soient économiques, familiales, de logement, culturelles, administratives, de santé ou d'insertion.

L'établissement offre 65 places pour un accompagnement sur quatre dispositifs différents. C'est le seul établissement sur Amiens à accueillir des couples en urgence. Le fonctionnement est semi-collectif puisque chaque famille dispose d'un logement équipé, avec cuisine, sanitaire individuel et chambre. Pour ce qui concerne le dispositif Urgence 115, les chambres sont partagées. Les places en CHRS, en stabilisation et en urgence pérenne bénéficient d'un accompagnement par les travailleurs sociaux tandis que les places du dispositif Urgence 115 bénéficient uniquement d'un hébergement compte tenu du turn over régulier des personnes accueillies.

Le dispositif Urgence 115 : 12 places

Sur ce dispositif, l'accueil est immédiat et réservé uniquement aux femmes seules. Il permet à ces femmes qui sont en situation d'urgence, sans domicile, errantes dans les rues de bénéficier de prestations totalement gratuites et notamment d'un hébergement. Cet hébergement se fait dans des logements meublés disposant de cuisines et sanitaires. Les personnes sont en colocation de 2 à 4 personnes.

L'Association L'Îlot fournit des kits d'hygiène et alimentaires, propose le petit déjeuner le matin ainsi qu'un plateau repas par jour, pour ceux qui le souhaitent, chaque soir entre 19 heures et 20 heures. L'équipe de l'établissement les encourage à devenir bénéficiaires de l'association des « Restaurants du Cœur », obtenir des colis alimentaires ou encore de se rendre sur les Halte de Jour de la ville d'Amiens. Une cuisine collective composée d'un évier et de plusieurs fours est mise à leur disposition matin, midi et soir pour pouvoir prendre ces repas ou composer elles-mêmes les leurs.

Les femmes accueillies sur ce dispositif sont le plus souvent des demandeuses d'asile en attente de places en CADA, des jeunes femmes en rupture avec leur milieu familial, des femmes ayant des addictions ou rencontrant des difficultés psychologiques ou psychiatriques, des femmes qui viennent de faire l'objet de violences, ...

Ces 12 places d'urgence sont gérées par le dispositif 115. Il s'agit d'une plateforme de premier accueil dont le numéro de téléphone 115 est le numéro d'urgence sociale. Cet appel est totalement gratuit d'un poste fixe ou d'un portable, tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24h sur 24. Il est possible de composer ce numéro si on est une personne, une famille recherchant des informations ou rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence, la perte de logement, des violences conjugales...

Il est également possible de prendre contact avec le 115, si on est un citoyen désireux de signaler une situation de détresse, lors des grands froids notamment, pour trouver un hébergement à une personne dans la rue, ou si l'on est un professionnel souhaitant une information ou un conseil.

Le correspondant évalue alors avec vous la situation, vous informe et, au besoin, vous oriente sur les dispositifs et services d'urgence sociale. Il pourra se mettre en lien avec les différents organismes tels que le SAMU Social, les équipes mobiles, les services sociaux ou les associations.

Sur ce dispositif 115 Urgence, l'accompagnement n'est pas assuré par l'équipe de travailleurs sociaux de l'établissement mais plus par les travailleurs sociaux du 115. Toutefois, l'équipe du CHRS Thuillier réalise un entretien à l'arrivée des hébergés pour permettre de faire un point sur leur situation et les orienter en cas de besoin.

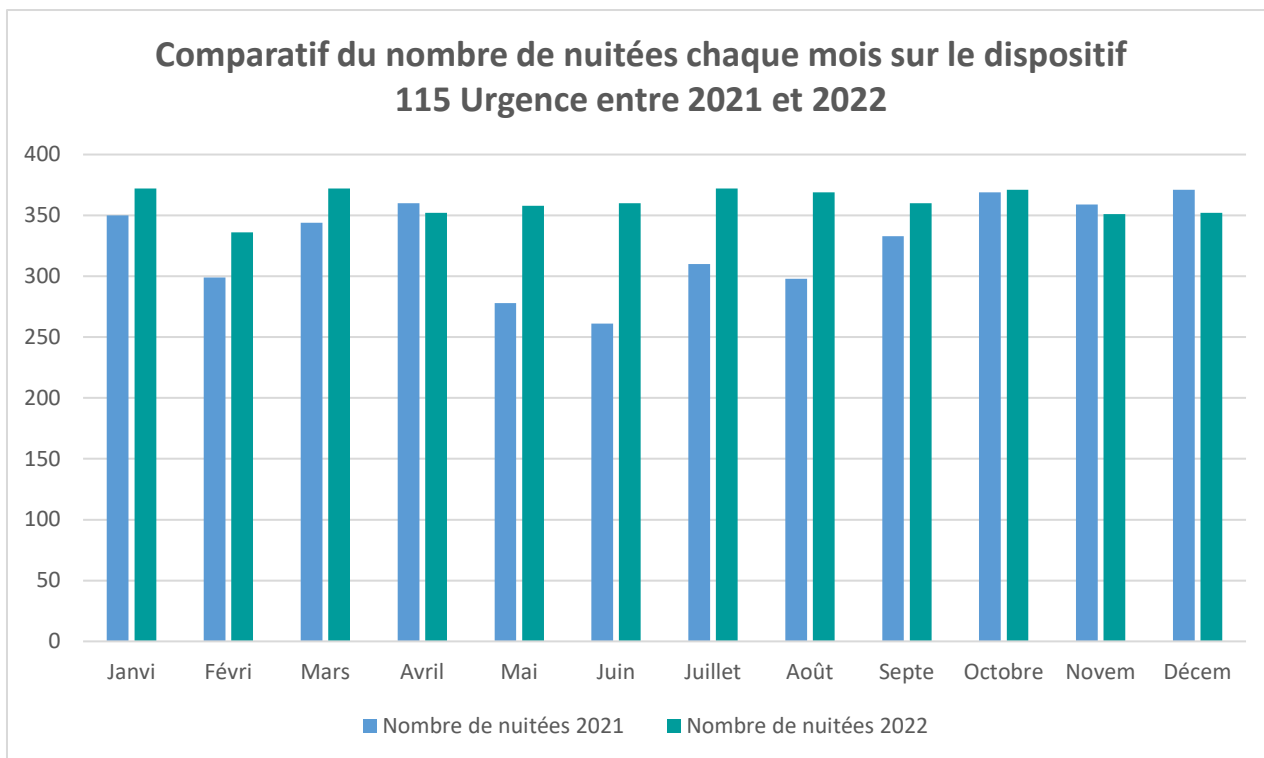
La période de confinement avait eu des incidences sur l'accueil des personnes du dispositif d'urgence hivernale. Différentes mesures avaient été prises pour limiter les contacts physiques et sociaux : repas dans les logements, sens de circulation dans l'établissement, désinfection régulière des locaux, accueil sur des périodes plus longues pour éviter les risques de contamination. Fin 2021 et début 2022, l'ensemble de ces mesures ont été levées, le fonctionnement « normal » a repris son cours et les places hivernales ont été pérennisées.

Sur ce dispositif, on constate que le nombre de nuitées a sensiblement évolué à la hausse entre 2021 et 2022 car il a augmenté de plus de 393 nuitées en un an passant de 3932 à 4325 nuitées. Ce nombre de nuitées a quasiment augmenté chaque mois. Le nombre de nuitées moyen par mois était de 327 en 2021 alors qu'il est passé à 361 en 2022.

Le taux d'occupation est passé à 98,74% en 2022 alors qu'il était de 92.05% en 2021 soit une hausse de 6,69%.

Comparatif du nombre de nuitées chaque mois sur le dispositif 115 urgence entre 2021 et 2022

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total
Nombre de nuitées 2021	350	299	344	360	278	261	310	298	333	369	359	371	3932
Nombre de nuitées 2022	372	336	372	352	358	360	372	369	360	371	351	352	4325

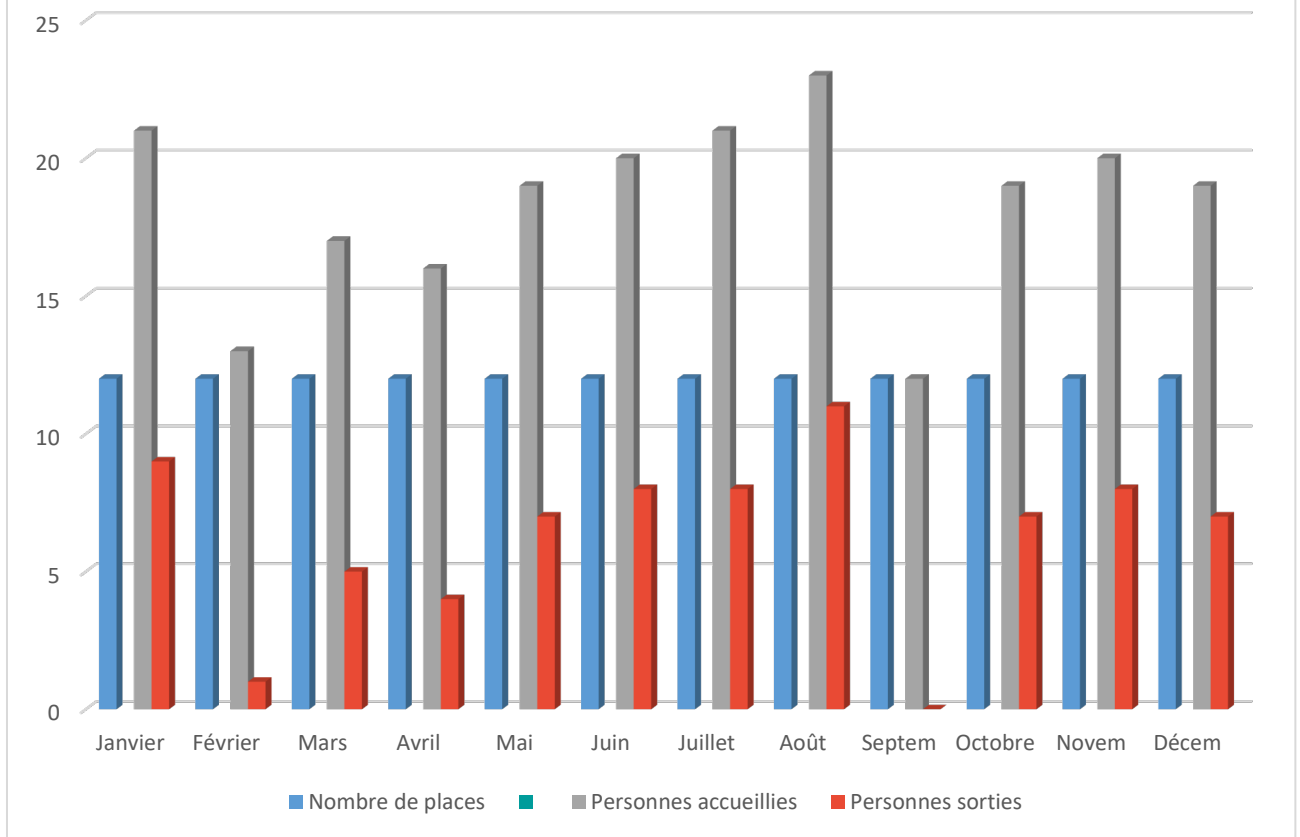


Au total le dispositif d'urgence 115 du CHRS Thuillier a accueilli 215 personnes au cours de l'année 2022 exactement comme en 2021.

Nombre de personnes accueillies chaque mois sur le dispositif d'urgence 115 en 2022

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Nombre de places	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Personnes accueillies	21	13	17	16	19	20	21	23	12	19	20	19
Personnes sorties	9	1	5	4	7	8	8	11	0	7	8	7

Nombre de personnes accueillies chaque mois sur le dispositif d'urgence 115 en 2022



En moyenne, chaque personne a été hébergée au moins 20 nuits en 2022 alors que ce chiffre était de 18 nuits en 2021. Le « turn-over » moyen a été de 6 personnes par mois.

2. L'équipe du CHRS Thuillier

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 10 salariés chargés de gérer 30 logements dans l'établissement.

1) Les travailleurs sociaux

L'équipe des travailleurs sociaux du CHRS Thuillier est mixte et composée de deux assistants sociaux et de deux éducateurs spécialisés. Les 4 travailleurs sociaux travaillent à temps plein. Leurs formations respectives sont complémentaires et ils sont chargés d'assurer l'accompagnement social, administratif, l'insertion professionnelle et par le logement des résidents. Chaque travailleur social est référent, en moyenne, de 7 ou 8 familles du dispositif CHRS, stabilisation et urgences pérennes.

Le rôle du référent est caractérisé par la diversité des tâches qui lui reviennent, ce qui constitue la richesse de son activité professionnelle :

- ✓ assurer un entretien de préadmission pour accorder une suite favorable, ou défavorable, à l'orientation de la personne par le SIAO en fonction des critères de la composition familiale et des conditions d'accueil de l'établissement ;
- ✓ assurer un second entretien d'admission avec le responsable de l'établissement ; visite d'admission et présentation de l'établissement ;
- ✓ réaliser durant tout le séjour de la personne l'accompagnement socio-éducatif (administratif, hébergement et logement, emploi, santé).

Ce travail d'accompagnement tient compte des obligations relatives aux conditions de fonctionnement du CHRS, à savoir traiter les documents suivants :

- ✓ la transmission du Livret d'accueil ;
- ✓ l'établissement du contrat de séjour ;
- ✓ la prise de connaissance du règlement de fonctionnement ;
- ✓ l'établissement du Projet d'Accompagnement Individualisé ;
- ✓ la demande d'admission de prise en charge ;
- ✓ le bilan social tous les 3 ou 6 mois avec la motivation de la demande de renouvellement de séjour si besoin, à adresser à la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) ;
- ✓ les documents de fin de prise en charge lors du départ du résident ;
- ✓ les attestations d'hébergement ;
- ✓ les tableaux de suivi mensuels.

Outre ces activités administratives, la gestion et le suivi quotidien des résidents font également partie de leur charge de travail :

- ✓ les entretiens réguliers avec les résidents pour les accompagnements ou la mise à jour du projet d'accompagnement ;
- ✓ les entretiens de recadrage lors de problèmes de comportement des résidents ;
- ✓ la présence physique à l'accueil pour assurer et sécuriser les entrées et les sorties de l'établissement (en l'absence des agents d'accueil) ;
- ✓ la gestion des 12 personnes du dispositif d'urgence 115 ;

- ✓ la distribution des repas ;
- ✓ gestion des temps collectifs, des activités et du bénévolat ;
- ✓ les besoins quotidiens des personnes, les demandes de renseignements, les sollicitations quotidiennes relatives au fonctionnement de l'établissement ou de l'équipe ;
- ✓ la gestion de la laverie, de la salle média/TV ;
- ✓ veiller à la réalisation des tâches ménagères collectives par les résidents ;
- ✓ la vigilance sur le respect des comportements quotidiens des résidents ;
- ✓ etc.

Les travailleurs sociaux font des roulements afin de garantir une présence sur place de 8h à 22h15 et ce, 7 jours sur 7.

Dans leur activité professionnelle, les travailleurs sociaux sont accompagnés par les agents d'accueil, les veilleurs de nuit, l'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié.

2) Les agents d'accueil

Les agents d'accueil sont au nombre de deux sur 1,5 Équivalent temps plein (ETP). Ils sont chargés de tenir le bureau d'accueil ainsi que toutes les tâches administratives qui les concernent : passage des commandes de fournitures, des repas, du matériel, mobilisation des résidents pour les activités, accueil téléphonique, accueil physique et pointage des entrées et sorties des résidents, transmission des informations et des renseignements entre le chef de service, les membres de l'équipe et des résidents, gestion de la laverie, gestion des stocks de matériel, des fournitures, des kits d'hygiène et alimentaires, ...

3) Les veilleurs de nuit

L'équipe du CHRS Thuillier est composée de deux veilleurs de nuit (2 ETP) et d'un remplaçant occasionnel. Ils sont chargés de couvrir quotidiennement les plages horaires de 22h15 à 8h00. Ils doivent travailler en étroite collaboration avec l'équipe de jour. Cette collaboration se traduit par l'utilisation d'un cahier de liaison comprenant l'ensemble des informations importantes de la journée et d'un cahier des veilleurs de nuit faisant état de la sécurisation de l'établissement et des résidents durant la nuit ainsi que toute information importante liée éventuellement à un problème de comportement d'un résident.

4) L'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié

L'agent d'entretien réalise 0,5 ETP sur le CHRS Thuillier et l'ouvrier qualifié 0,3 ETP.

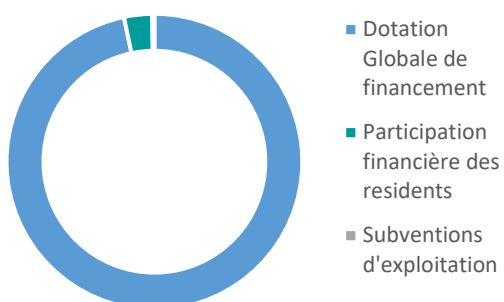
L'agent d'entretien est chargé de nettoyer l'ensemble du RDC de l'établissement : cuisine salarié, bureau d'accueil, bureau du chef de service et des travailleurs sociaux, couloirs communs, salle médias/TV, salle de réunion/ L'ouvrier qualifié est chargé de contacter les prestataires extérieurs et les artisans pour effectuer les grosses réparations ou les grosses interventions de l'établissement. Il est également chargé de l'entretien de la cour et du jardin et effectue les menues réparations dans les logements ou dans les communs du CHRS.

3. Moyens financiers du CHRS Thuillier

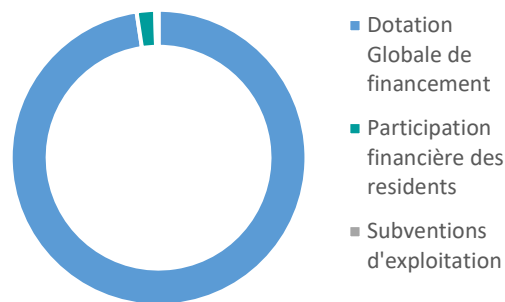
a) Les produits d'exploitation

Libellé	2022	2021
Dotation Globale de financement	824174	720096
Participation financière des résidents	26195	14917
Subventions d'exploitation	2000	2700
Total	852369	737713

Produits d'exploitation -
2022



Produits d'exploitation -
2021



Les produits d'exploitation ont augmenté de 16% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation est liée :

- ✓ à la mise en œuvre du financement des postes SEGUR par l'autorité de tarification ;
- ✓ au travail mis en place par l'équipe socio-éducative pour collecter la participation financière des résidents.

Les autres produits sont constitués de :

- ✓ quote part de subvention virée au compte de résultat ;
- ✓ dons manuels ;
- ✓ transfert de charges.

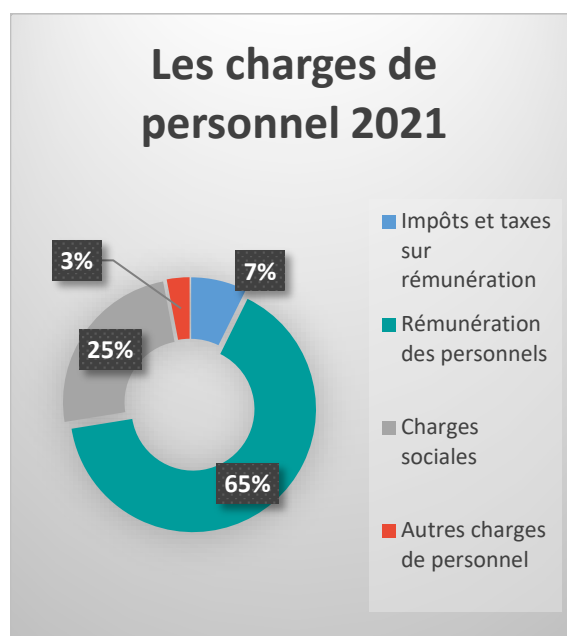
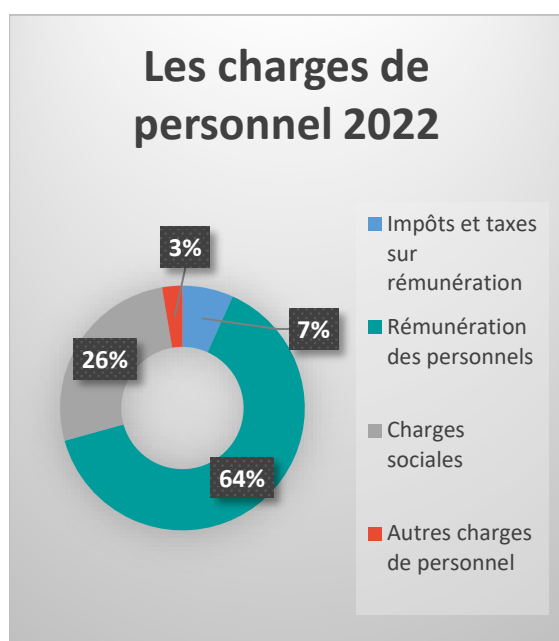
Libellé	2022	2021
Quote part de subvention virée au résultat	73627	58091
Dons Manuels - Mécénat	0	2510
79 – Transfert de charges	2976	3699
Total	76603	64300

b) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation du CHRS Thuillier se décomposent en 3 groupes principaux : la part la plus importante que constitue les charges de personnel, puis les dépenses liées aux charges des services extérieurs et enfin les taxes et charges de gestion courante.

- Les charges de personnel

Libellé	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunération	37974	37787
Rémunération des personnels	360213	336281
Charges sociales	150039	126853
Autres charges de personnel	15071	15414
Total	563298	516335



Les charges de personnel ont augmenté en volume de 9% par rapport à 2021 mais reste stables en pourcentage dans sa décomposition. Cette augmentation s'explique par la revalorisation salariale SEGUR ainsi que par la hausse de la valeur du point de la convention collective.

- **Les dépenses pour les achats et services extérieurs**

Libellé	2022	2021
Achats matières et fournitures	76550	70650
Autres fournitures	32450	41083
Locations	3549	0
Entretien et réparation	18918	19437
Assurance	3242	2882
Documentation	3796	1777
Rémunérations intermédiaires et honoraires	19153	23887
Déplacements, missions	1877	147
Services bancaires, autres	3692	3210
Publicité, publication	0	4006
Total	163228	167079

La part des charges d'exploitation liée aux dépenses des services extérieurs a légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021 passant de 167 k€ à 163 k€.

- **Les taxes et autres charges**

Libellé	2022	2021
Autres impôts et taxes	7295	6530
Frais de siège	27000	25110
Dotations aux amortissements	104103	96146
Autres charges de gestion courante	0	1483
Report en fonds dédiés	0	-11
Total	138398	129259

Les taxes et autres charges augmentent légèrement. Cette hausse s'explique essentiellement au niveau de la ligne amortissement qui augmente de 8 k€ par rapport à l'année 2021.

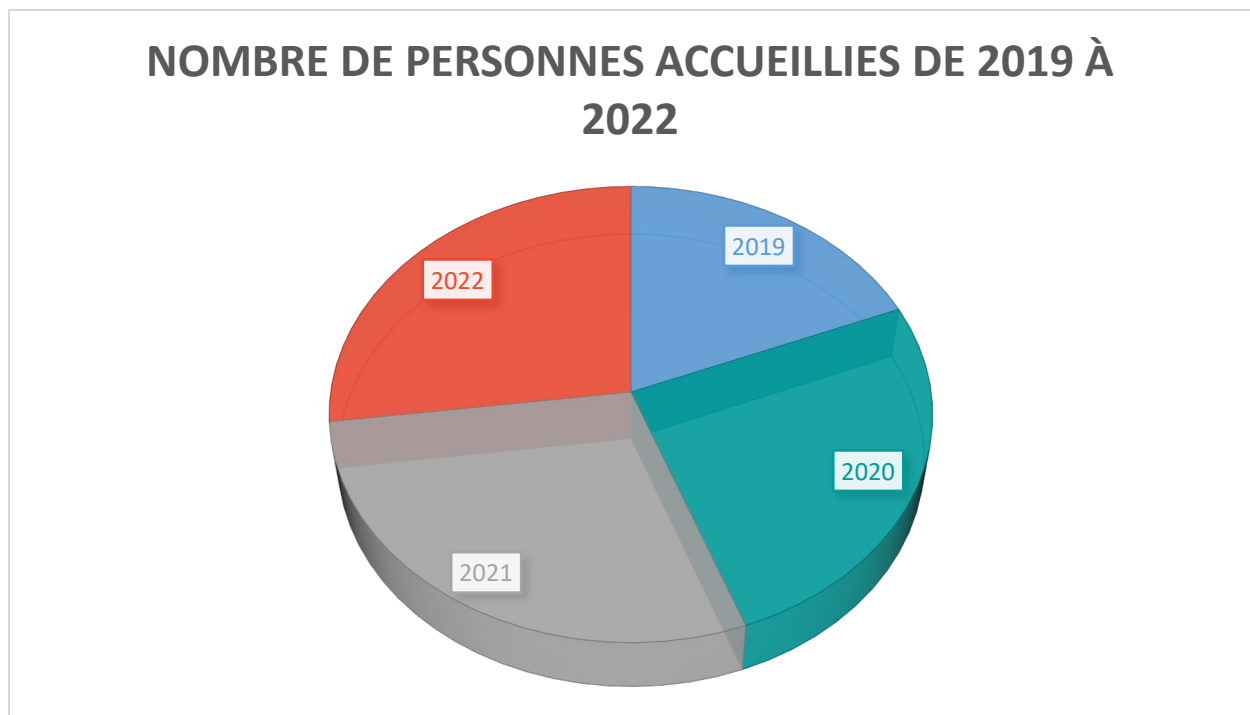
En résumé, nous constatons un résultat positif sur l'exercice de 64 k€, ce résultat positif ne doit pas nous faire oublier que l'année 2021, l'établissement a terminé l'année avec un résultat en déficit de -10.6 k€ :

Libellé	2022	2021
Charges de l'exercice	864924	812673
Produits de l'exercice	928972	802013
Résultat de l'exercice	64048	-10661

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN CHRS

1. Profil des personnes accueillies

1) Variation du nombre de personnes accueillies de 2019 à 2022



Ce graphique présente le nombre de personnes accueillies de 2019 à 2022 sur le CHRS Thuillier :

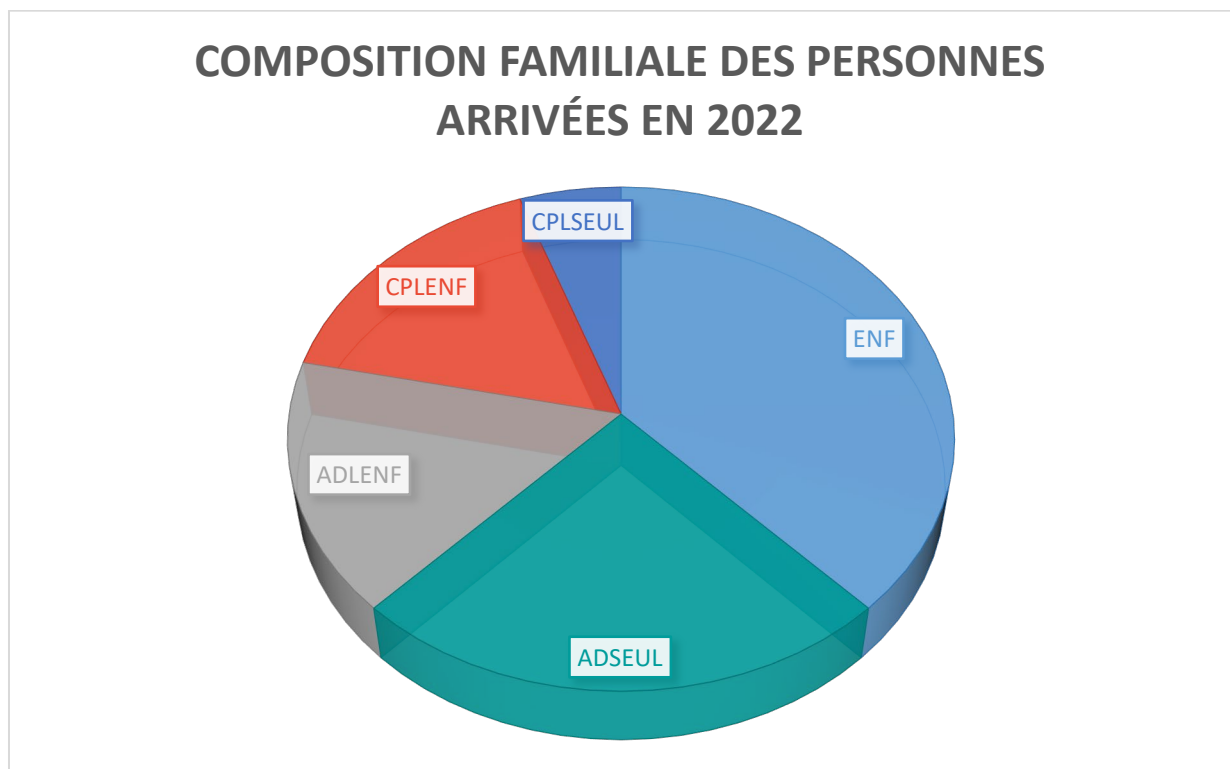
En 2019, 25 personnes sont arrivées dont 4 hommes avec enfants, 3 couples avec enfants, 8 femmes seules, 5 femmes avec enfants, 1 couple.

En 2020, 27 adultes sont arrivés dont 8 Femmes avec enfant, 2 couples avec enfants, 2 couples seuls, 9 femmes seules, soit 15 enfants dont 1 majeur, 4 personnes en urgence pérenne, 1 naissance dans une famille arrivée en 2019.

En 2021, le CHRS Thuillier a enregistré un total de 38 admissions dont 20 adultes et 18 enfants soit 2 couples avec enfants, 1 homme avec enfants, 18 femmes seules, 2 femmes avec enfants, 2 couples seuls.

2) Répartition des personnes arrivées en 2022 en fonction de la composition familiale et du sexe

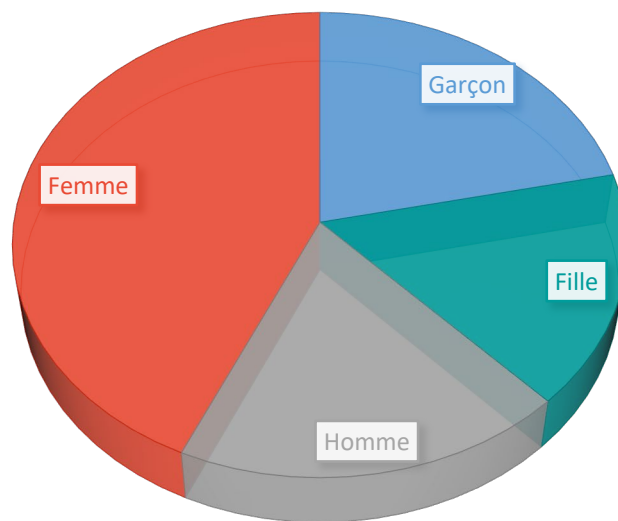
Pour ce qui est de l'année 2022, il y a eu 37 admissions au CHRS Thuillier. La composition familiale des personnes arrivées en 2022 a été la suivante : 1 couple seul (5%), 9 adultes seuls, 3 couples avec enfants (16%), 6 adultes avec enfants. Soit au total 23 adultes et 14 enfants (38%).



Parmi ces personnes arrivées en 2022, les sexe des hébergés se déterminait de la façon suivante :

- ✓ garçons : 8 (17%) ;
- ✓ filles : 6 (17%) ;
- ✓ hommes 7 (18%) ;
- ✓ femmes : 16 (48%).

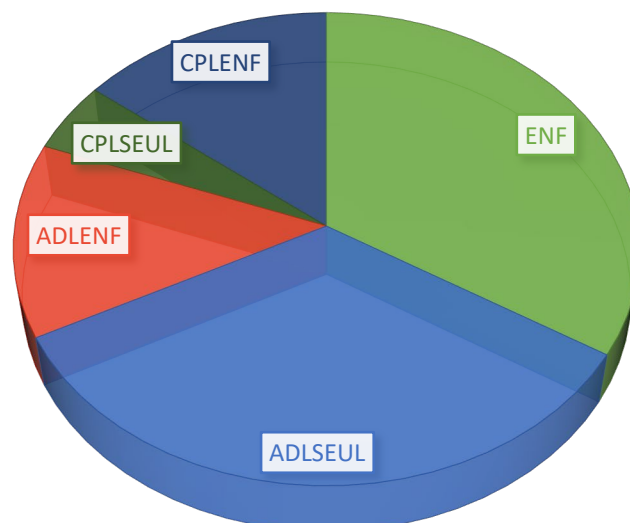
RÉPARTITION PAR SEXE DES PERSONNES ARRIVÉES EN 2022



3) Répartition des personnes présentes en 2022 en fonction de la composition familiale et du sexe

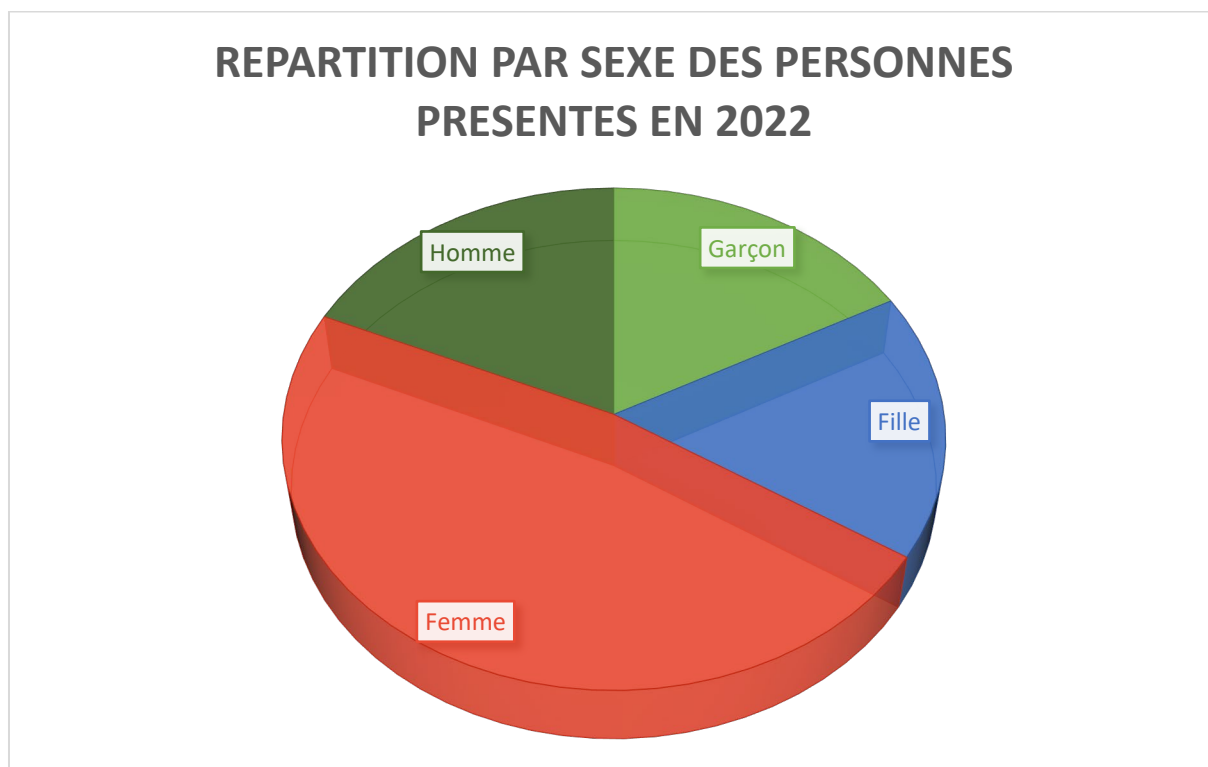
Dans sa globalité, le CHRS Thuillier a accueilli 83 personnes au cours de l'année 2022. Certaines étaient déjà présentes au début de l'année, certaines sont arrivées ou parties au cours de l'année 2022.

COMPOSITION FAMILIALE DES PERSONNES PRESENTES AU COURS DE L'ANNÉE 2022



On constate que la répartition de la composition familiale était sensiblement identique à celle des personnes arrivées au cours de l'année 2022 à savoir :

- ✓ enfants : 28 (34%) ;
- ✓ adulte seul : 28 (34%) ;
- ✓ adulte avec enfant : 11 (13%) ;
- ✓ couple seul : 2 (5%) ;
- ✓ couple avec enfants : 6 (14%).



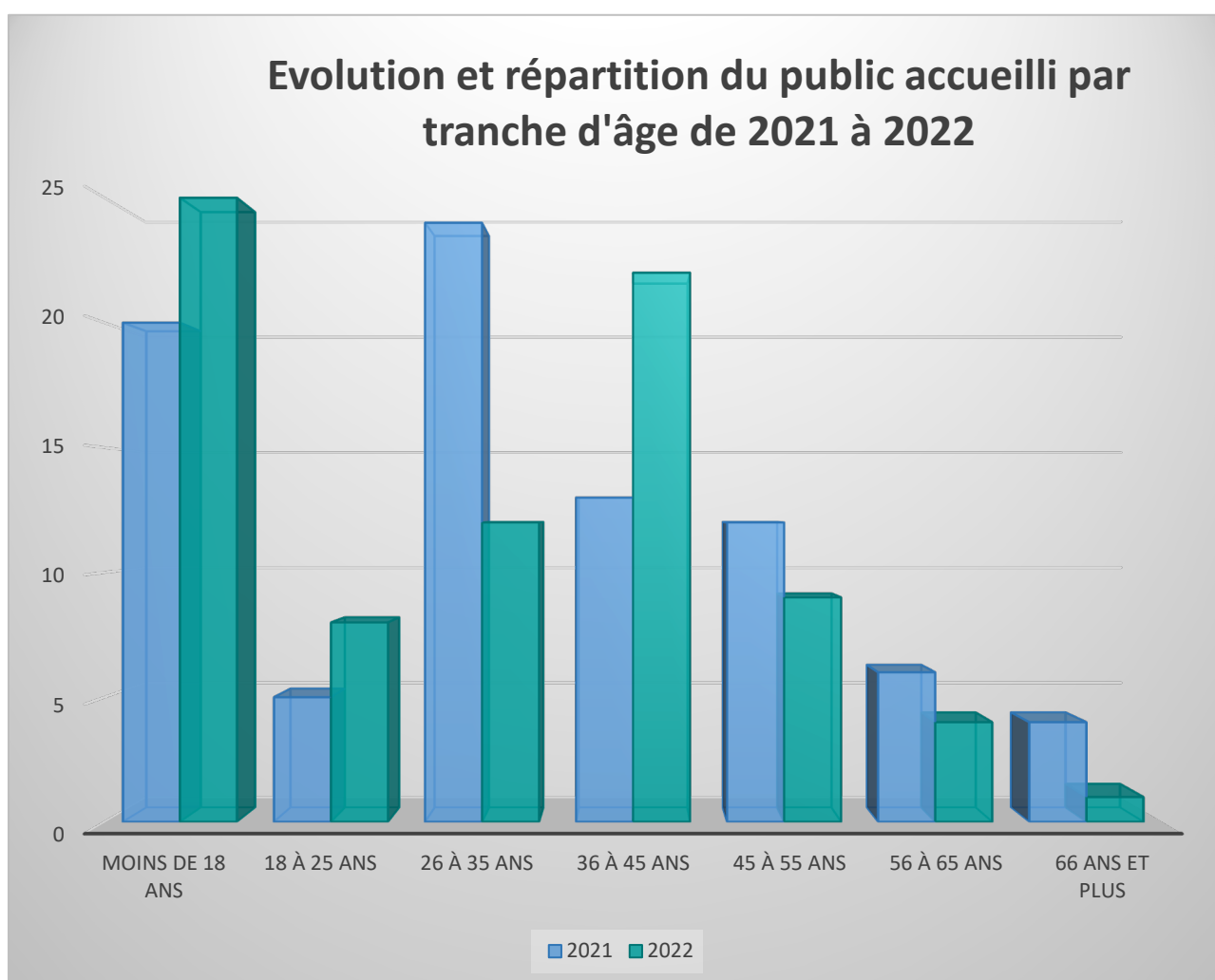
On retrouve logiquement plus d'accueil de femmes puisque le CHRS Thuillier dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir un public plus spécifique de femmes célibataires isolées, de femmes avec enfants ou de femmes victimes de violences. De manière exceptionnelle, cet agrément est étendu aux hommes qui sont en couple, sans ou avec enfants, ou encore aux hommes qui exercent un droit de visite et d'hébergement effectif à l'égard de leurs enfants.

Ces hommes accueillis dans ce cadre sont parfois des sortants de prison qui souhaitent reprendre contact avec leurs enfants alors qu'ils sont, soit en Placement à l'extérieur (PE), soit munis d'un bracelet électronique (DDSE) dans le cadre d'un aménagement de peine.

2. Répartition du public par tranche d'âge

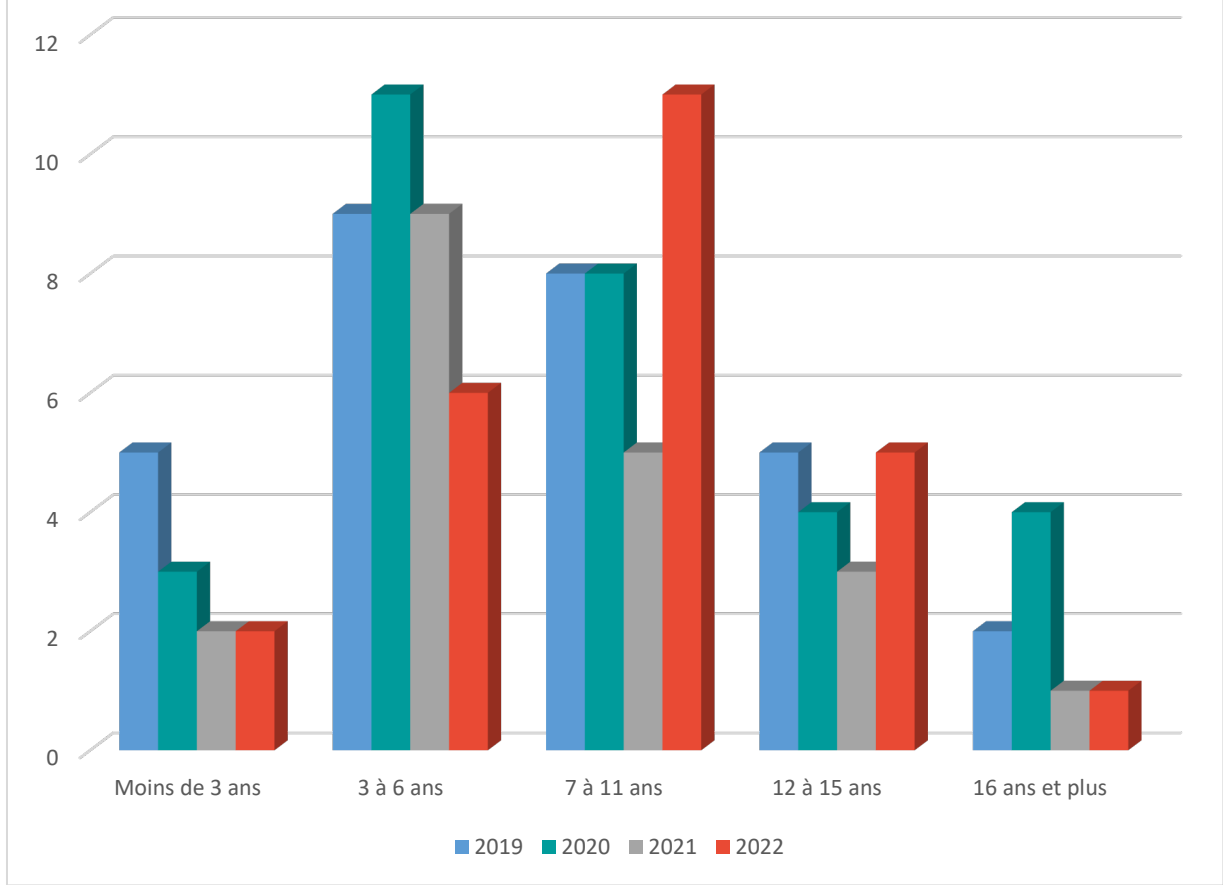
On remarque une évolution de la population par tranche d'âge entre 2021 et 2022. Une augmentation sensible du nombre d'enfants qui passe de 20 à 25, une légère augmentation des 18 à 25 ans et une augmentation nette des plus de 36 à 45 ans qui passe de 13 à 22 personnes. En revanche, on note une nette diminution des 26 à 35 ans et une baisse des autres tranches d'âge.

Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'accueil de femmes avec enfants mais également de couples avec enfants qui augmente sensiblement. On peut observer une baisse des 66 ans et plus, puisque des solutions de placement dans des établissements pour personnes âgées ont été trouvées au cours de l'année 2022, qui correspondaient mieux à leur profil.

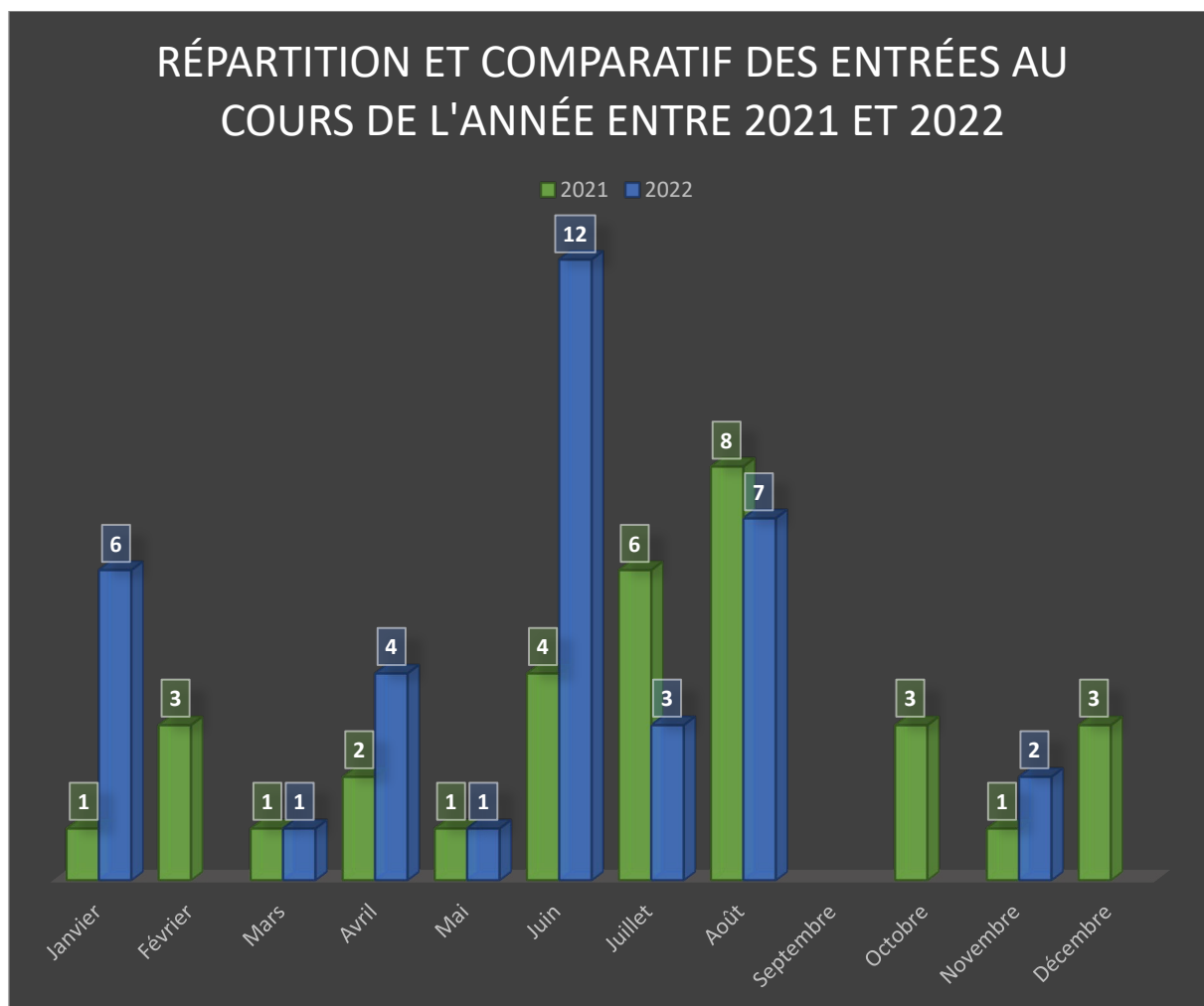


En 2022, on constate une nette augmentation de la tranche d'âge de 7 à 11 ans et de 12 à 15 ans alors que l'on constate une stagnation de la tranche de moins de 3 ans et des 16 ans et plus et une baisse des 3 à 6 ans.

Comparatif des tranches d'âge des enfants accueillis de 2019 à 2022



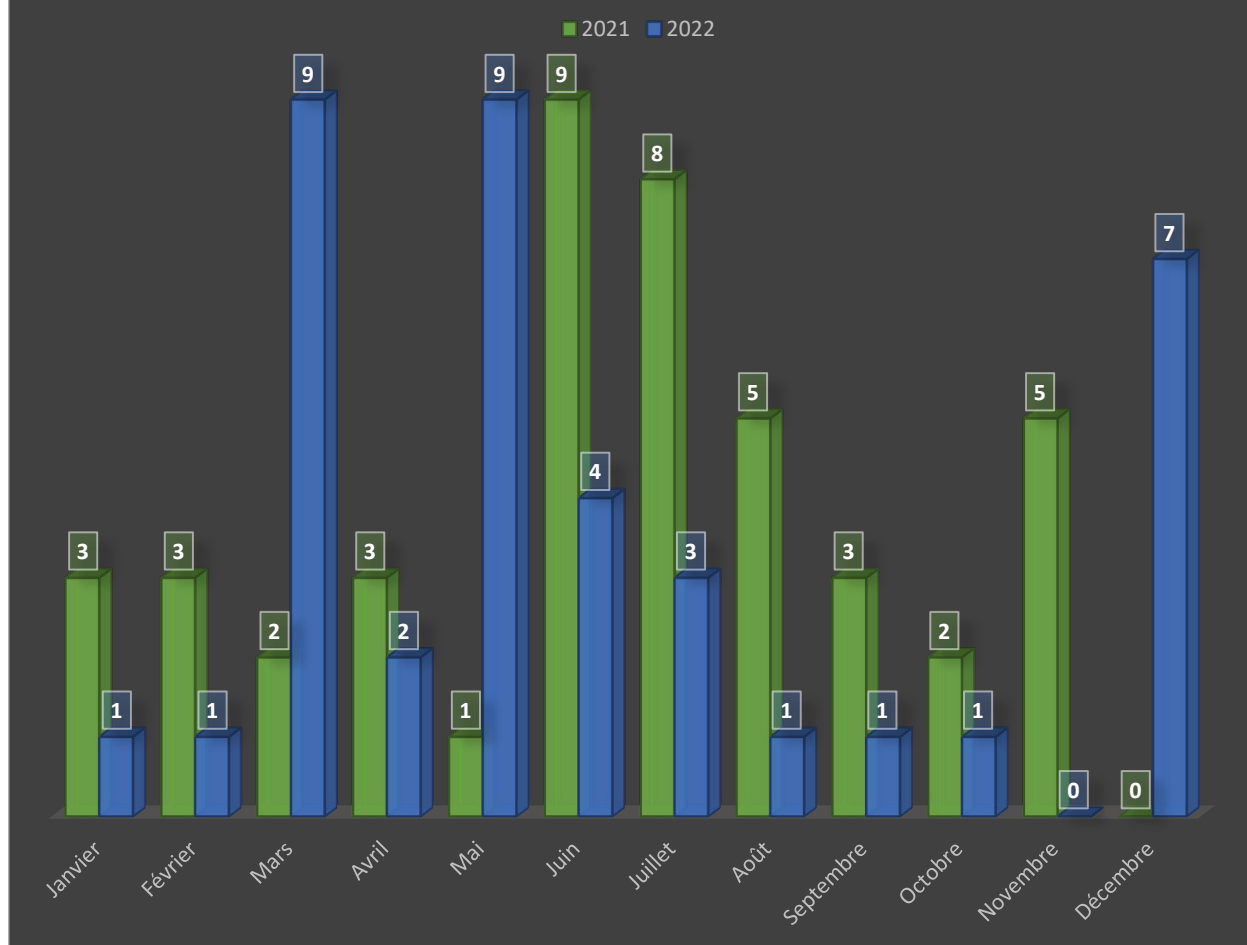
3. Évolution des entrées et des sorties entre 2021 et 2022



De nombreuses entrées ont été réalisées en 2022 au cours du premier semestre 2022 afin de compléter les logements qui étaient vides. En revanche, il y a eu peu d'entrées au cours du second trimestre car les personnes arrivées en début d'année devaient nécessairement stabiliser leur situation avant d'envisager un autre parcours de vie.

Les entrées évoluent sensiblement de la même manière d'une année sur l'autre en 2021 et 2022.

RÉPARTITION ET COMPARATIF DES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE ENTRE 2021 ET 2022



Le nombre de sorties du CHRS Thuillier a été élevé en mars, mai et décembre 2022. En dehors de ces mois, il y a eu peu de sorties. Excepté les mois de mars et décembre, les sorties sont sensiblement identiques d'une année sur l'autre.

Ces mouvements de public sont en étroite corrélation avec les durées de prolongation de prise en charge qui normalement ne dépassent pas un an et demi : 6 mois de prise en charge renouvelable deux fois.

4. État de santé

Les parcours de vie qu'ont connu les personnes que nous accueillons peuvent parfois être à l'origine de difficultés dans le domaine de la santé : troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses.

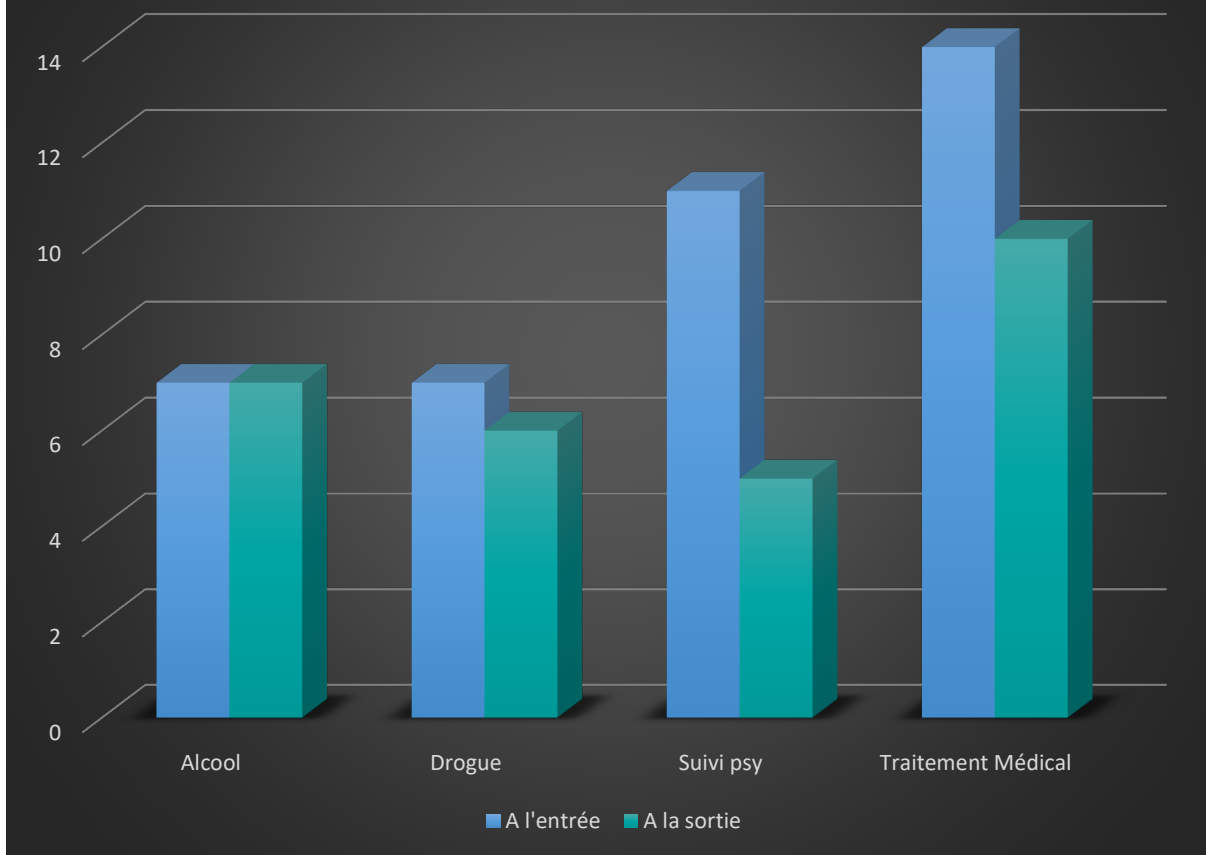
Pour aider les personnes que nous accueillons à trouver des réponses à leurs questions et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle en apaisant leurs maux, le CHRS Thuillier travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin : Centres médico psychologiques, le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de l'Association Le Mail, l'Equipe mobile psychiatrique en prévention (EMPASS), l'Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), ...

L'accès aux soins psychologiques ou addictifs est le plus souvent une étape difficile voire un frein au parcours d'insertion sociale ou professionnelle de certains hébergés. En effet, les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif en ayant recours, même sur place dans un premier temps, aux professionnels des équipes médicales mais également à l'équipe mobile de l'EMPASS qui se déplace régulièrement pour les adultes. Il appartient ensuite à chacune des personnes d'engager ou non une réflexion personnelle en favorisant un suivi régulier sur le long terme.

Nous favorisons également l'accès aux soins des personnes que nous accueillons en lien avec les partenaires et organismes du territoire.

- ✓ Les bilans de santé : intervention collective de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Ce travail de partenariat s'est développé pour la sensibilisation à l'éducation à la santé. Il a pu se poursuivre et se renforcer avec le temps.
- ✓ Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et la structure est établie afin de faciliter l'instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale. Ce partenariat est un outil précieux à notre accompagnement que nous avons pu entretenir et préserver cette année.
- ✓ Les suivis spécialisés sur les conduites addictives qui représentent une grande partie des difficultés de notre public. Régulièrement, nous orientons vers le CSAPA et l'Association Le Mail les personnes qui souhaitent soigner cette problématique.
- ✓ Un travail de collaboration a également été mené avec l'ESSIP afin que les résidents sans ressources nécessitant des soins infirmiers à moindre coût puissent en bénéficier (Traitement parasitaire, prise de douche pour des personnes corpulentes ainsi que l'hygiène et les soins de la peau, ...)

Répartition des Suivi médicaux à l'entrée et à la sortie du CHRS en 2022



A la lecture du graphique, on constate qu'en 2022, l'addictologie à l'alcool n'évolue pas à l'entrée et à la sortie du CHRS malgré les moyens de santé déployés. En revanche, la consommation de drogue, les suivis psychologiques et les traitements médicaux ont tendance à diminuer après le passage au CHRS Thuillier grâce aux différents soins et traitements médicaux dont ont pu bénéficier les personnes hébergées.

5. Situation au regard de la justice

Au 1er octobre 2021, la France comptait 235 000 personnes placées sous main de justice (c'est-à-dire une personne incarcérée ou faisant l'objet d'une peine alternative à l'incarcération) suivies par l'Administration pénitentiaire. Il faut cependant distinguer les personnes effectuant leur peine en milieu ouvert et les personnes détenues.

Le nombre des personnes soumises à une obligation judiciaire en milieu ouvert s'élevait, au 31 décembre 2021, à 169 683 (Source : Statistiques trimestrielles de milieu ouvert du Ministère de la Justice). Il s'agit de personnes condamnées effectuant une peine de sursis avec mise à l'épreuve (qui implique le respect de certaines obligations : se soigner, travailler, etc.), ou de travail d'intérêt général, ou encore de personnes suivies dans le cadre d'une libération conditionnelle ou d'un contrôle judiciaire. Ces personnes sont suivies par un juge d'application des peines assisté par un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Concernant les modes alternatifs d'exécution de la peine d'emprisonnement, il y avait début 2020 environ 2 000 condamnés qui effectuaient leur peine dans le cadre d'un centre de semi-liberté, 11 558 qui bénéficiaient d'un bracelet électronique et près de 950 qui étaient dans un centre de placement extérieur.

On comptait, au 31 mars 2022, environ 85 136 détenus incarcérés, dont 3,59% de femmes soit un effectif de 2 057 (au 1^{er} janvier 2021). Très minoritaires en prison, les femmes sont les grandes oubliées du système pénitentiaire. Cette proportion n'a jamais dépassé 4,5% depuis les années 1980.

Seules deux prisons en France leur sont spécifiquement réservées : le centre pénitentiaire de Rennes et la maison d'arrêt de Versailles. En dehors de ces établissements, elles sont affectées dans des quartiers à part dans des prisons pour hommes, avec lesquelles elles ne doivent, en principe, avoir aucun contact. Les établissements et quartiers pour femmes sont moins frappés par la surpopulation carcérale (80% d'occupation au 1er janvier 2021) - avec toutefois de fortes disparités. La plupart des femmes sont détenues en maisons d'arrêt, souvent pour des faits de petite délinquance (en premier lieu des entorses à la législation sur les stupéfiants et des atteintes aux biens). Plus encore que les hommes, le parcours des femmes détenues est très souvent chaotique, émaillé de ruptures et de violences subies dès l'enfance. C'est pourquoi, nous avons souhaité favoriser leur accueil au sein de notre structure afin de leur apporter un cadre sécurisant et un accompagnement social personnalisé.

Au cours de l'année 2022, le CHRS Thuillier a accueilli deux femmes sortant de prison alors qu'elle bénéficiait d'un aménagement de peine. L'une a réalisé un bref séjour au sein de l'établissement car elle était atteinte de troubles psychiatriques et psychologiques. Elle ne respectait pas les obligations imposées par le Juge d'Application des Peines. Elle est repartie vivre au sein de sa famille. La seconde est toujours présente dans l'établissement. Elle a correctement respecté la procédure d'aménagement de peine.

Le CHRS Thuillier préserve également sa vocation à accueillir des hommes dont le lien avec leurs enfants a été sérieusement éprouvé durant leurs peines. Au cours de l'année 2022, nous avons accueilli quatre hommes sortis de prison dont deux ont bénéficié d'un aménagement de peine. Ils ont tous quitté l'établissement soit pour un retour en prison pour

avoir causé des incidents dans l'établissement, soit pour un retour en solidarité familiale ou soit par simple choix personnel. Ces quatre hommes ont tous bénéficié de la possibilité d'exercer leur droit de visite et d'hébergement à l'égard de leurs enfants.

L'accueil du public justice s'effectue en amont de la sortie afin de mieux la préparer. Nous favorisons les rencontres en détention ou dans le cadre de permission de sortie afin d'établir un premier lien avec la personne. Il s'agit de ce que l'on appelle l'entretien de préadmission. Cette première prise de contact est essentielle. Elle permet à la personne incarcérée de se projeter davantage, d'échanger sur son projet et ses attentes en matière de réinsertion. Cet entretien nous permet, dans un premier temps, de déterminer si la situation du (ou de la) détenu(e) correspond bien aux critères d'accueil de l'établissement et, dans un second temps, de lister les démarches prioritaires à anticiper avant la sortie telles que la reprise de soin, la prescription d'un traitement de substitution et/ou le suivi psychologique, les informations relatives au fonctionnement de l'établissement. Notre expérience nous a permis de constater que l'absence de soins à la sortie de détention peut parfois s'avérer très complexe et mettre en échec l'insertion de la personne accueillie. C'est pourquoi, nous travaillons avec anticipation certains axes de l'accompagnement.

Afin de permettre le repérage de notre établissement par les acteurs judiciaires nous avons organisé des rencontres régulières avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Nous accueillons le public sous différents régimes :

- ✓ Travail d'intérêt général (TIG);
- ✓ Mise en liberté ;
- ✓ Libération conditionnelle ;
- ✓ Placement sous surveillance électronique (DDSE).

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part du public accueilli au sein du CHRS Thuillier, nous réaffirmons notre volonté de faire évoluer positivement le nombre de ces accueils. Dans le cadre du plan stratégique de l'association, un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet.

6. Situation au regard de l'emploi :

En 2022, le partenariat avec Pôle emploi a été maintenu. Les personnes accueillies ont bénéficié d'un accompagnement adapté à leurs capacités et à leurs compétences :

- ✓ orientation vers des ateliers adaptés aux besoins tels que savoir-être, savoir-faire ;
- ✓ positionnement sur des sessions de formation de Dynamique vers l'emploi (DVE) ou de Français langue étrangère (FLE), etc.

Parallèlement, grâce à la collaboration de la Conseillère en insertion professionnelle (CIP) dépendant de l'établissement des Ateliers et chantiers d'insertion de Montières, les résidents ont pu travailler sur les activités suivantes :

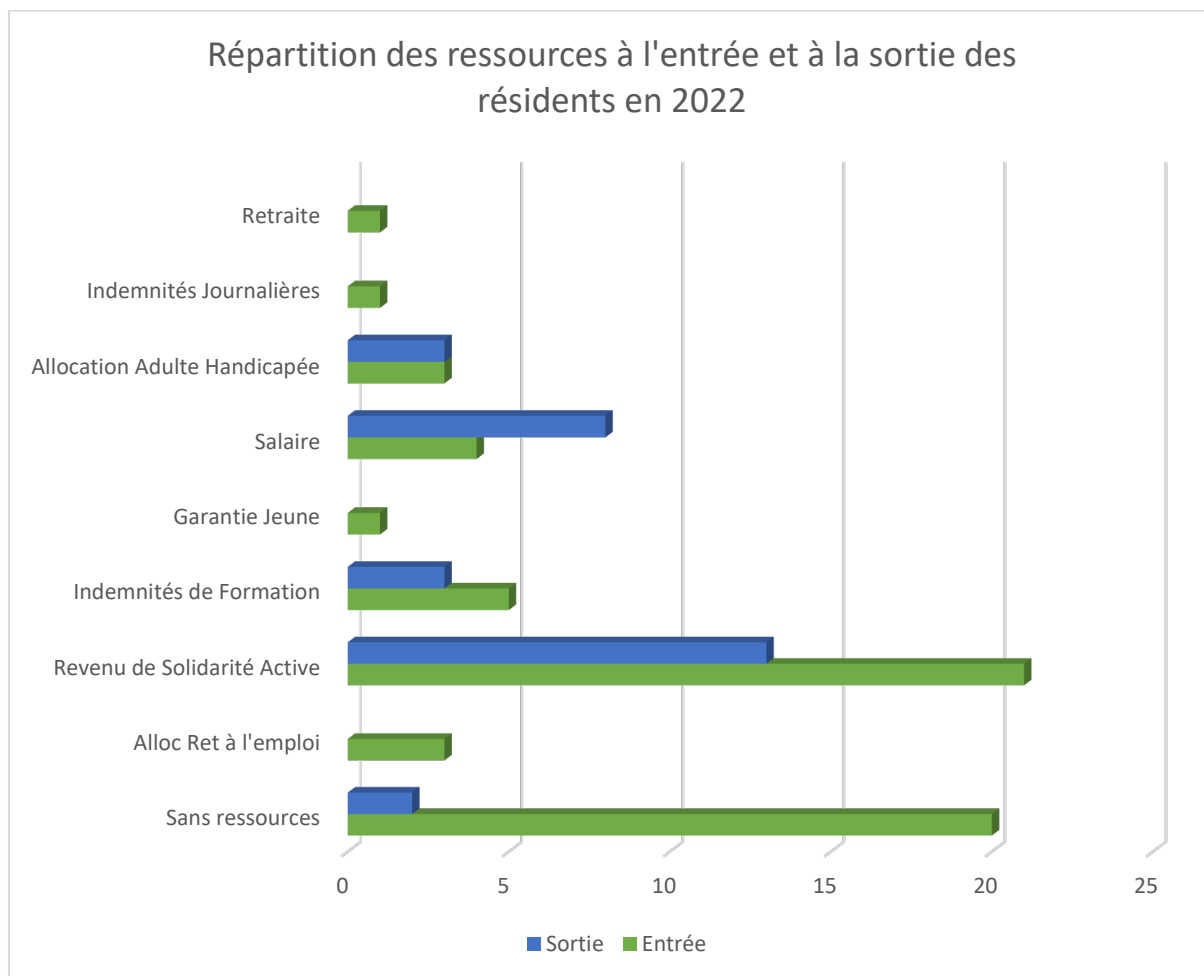
- ✓ établissement des tests savoirs de base : sur 55 adultes présents au cours de 2022, 22 ont bénéficié de ces tests savoirs de base qui permettent de déterminer par la suite les possibilités d'orientation professionnelle ;
- ✓ établissement de Curriculum Vitae, de lettres de motivation et préparation à l'entretien d'embauche ;
- ✓ transmission d'informations sur les annonces et les procédures de recrutement.

De même, sur ces 55 adultes, 11 personnes ont pu faire le point sur leur situation professionnelle et certaines d'entre elles ont connu des succès :

- ✓ obtention du titre professionnel de Conseillère en insertion professionnelle ;
- ✓ travail en formation, en CDI, en intérim dans le secteur BTP, le chauffage, la restauration ou le ménage ;
- ✓ entrée en formation DVE ou FLE ;
- ✓ CDDI au sein de l'Association Arts et Jardins.

Dans cet accompagnement nous ne devons pas oublier de tenir compte de leur précarité morale. Souvent les personnes sont en perte de repères et de notion du temps qui leur font rater un rendez-vous avec leur référent de Pôle emploi. La lourdeur administrative et les circuits décourageants les renvoient à un sentiment d'infériorité. De plus, leur priorité n'est pas toujours celle de trouver un travail. Aux difficultés de recherche d'emploi, il faut le plus souvent ajouter la gestion de leurs addictions, de leur estime de soi, de leurs pathologies et des blessures familiales.

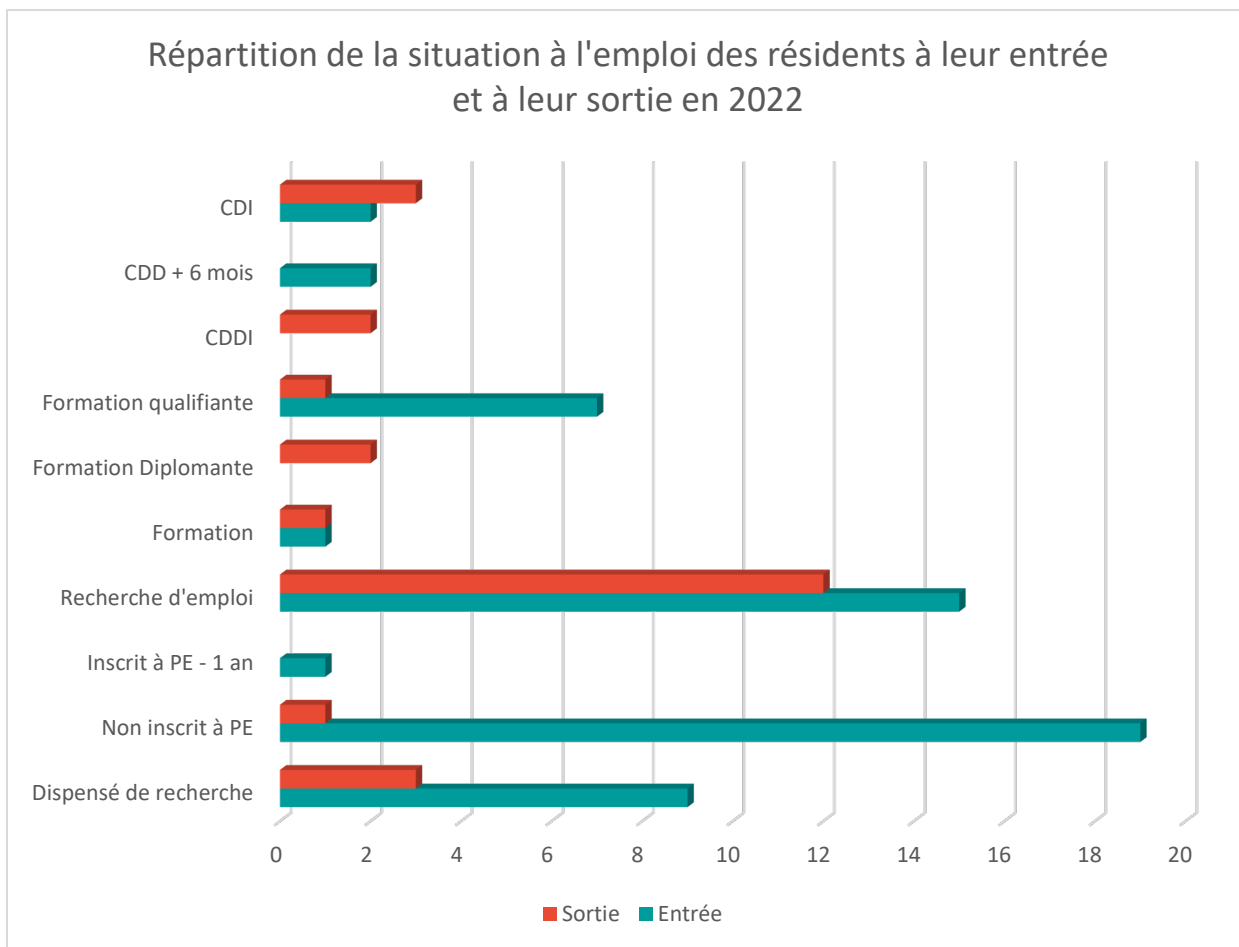
L'accompagnement des résidents dans le cadre de l'insertion professionnelle est généralement semé d'embûches et il faut régulièrement les soutenir et reprendre les démarches avec eux.



Ce graphique de la répartition des ressources à l'entrée et à la sortie des résidents en 2022 est à relativiser. En effet, pour ce qui concerne l'entrée, il intègre tous les résidents présents en 2022 (55) y compris ceux entrés avant l'année 2022. En revanche, il n'intègre que les résidents sortis de l'établissement au cours de l'année 2022 (25).

Il révèle tout de même que la majorité des résidents sont arrivés au CHRS Thuillier alors qu'ils n'avaient aucune ressource ou bénéficiaient du Revenu de solidarité active, RSA, alors qu'à leur sortie de l'établissement, ils sont peu nombreux à ne disposer d'aucun revenu. Ils bénéficient, soit du RSA, de l'AAH, d'indemnités de formation ou encore d'un salaire.

Cette constatation est le résultat positif de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale menée par l'équipe des travailleurs sociaux en collaboration avec la Conseillère en insertion professionnelle.



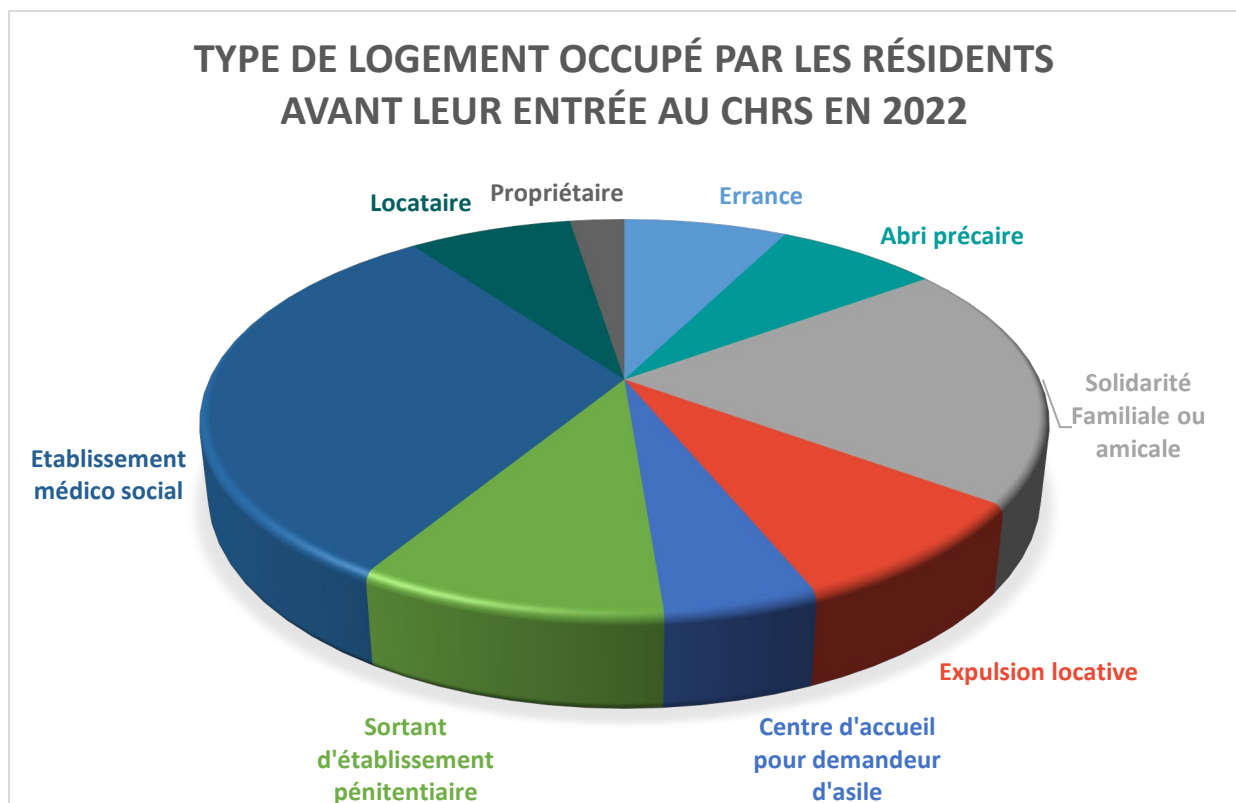
A l'instar du graphique précédent, ce graphique qui présente la situation des résidents au regard de l'emploi à leur entrée et à leur sortie est à relativiser pour les mêmes raisons. Il concerne 54 entrées mais uniquement 24 sorties d'adultes.

Cependant, il révèle clairement qu'à leur entrée, les résidents sont dans des situations de précarité au regard de l'emploi : dispensés de recherche, non-inscrits à Pôle emploi ou en recherche d'emploi. A leur sortie, on constate qu'un bilan de compétences a été établi et qu'ils sont soit en recherche d'emploi, soit en formation, soit ils ont signé un contrat de travail (CDI ou CDDI).

Là encore, on constate que l'apport bénéfique pour l'insertion des résidents dans le cadre de l'accès vers l'emploi est à mettre au crédit de l'équipe des travailleurs sociaux et de la Conseillère en insertion professionnelle qui reçoivent, accompagnent, soutiennent les hébergés, parfois dans des conditions matérielles et psychologiques qui ne sont pas toujours aisées, tout au long de l'année.

7. Situation au regard du logement :

Lors de leur arrivée au sein du CHRS, on peut constater que, dans la grande majorité des cas (environ 90%), les futurs résidents sont issus de logements particulièrement précaires à savoir : les situations d'errance, d'abri de fortune, de solidarité familiale ou amicale, d'expulsion locative, de Centre d'accueil pour demandeur d'asile ou provenant d'un établissement médico-social. Ce constat signifie que l'accompagnement social des personnes hébergées présentera autant de complications que la personne aura vécu des traumatismes sociaux, familiaux, psychologiques. Il sera parfois nécessaire de réparer et de stabiliser l'état de santé physiologique et mental de la personne hébergée avant d'entamer toutes démarches d'insertion.



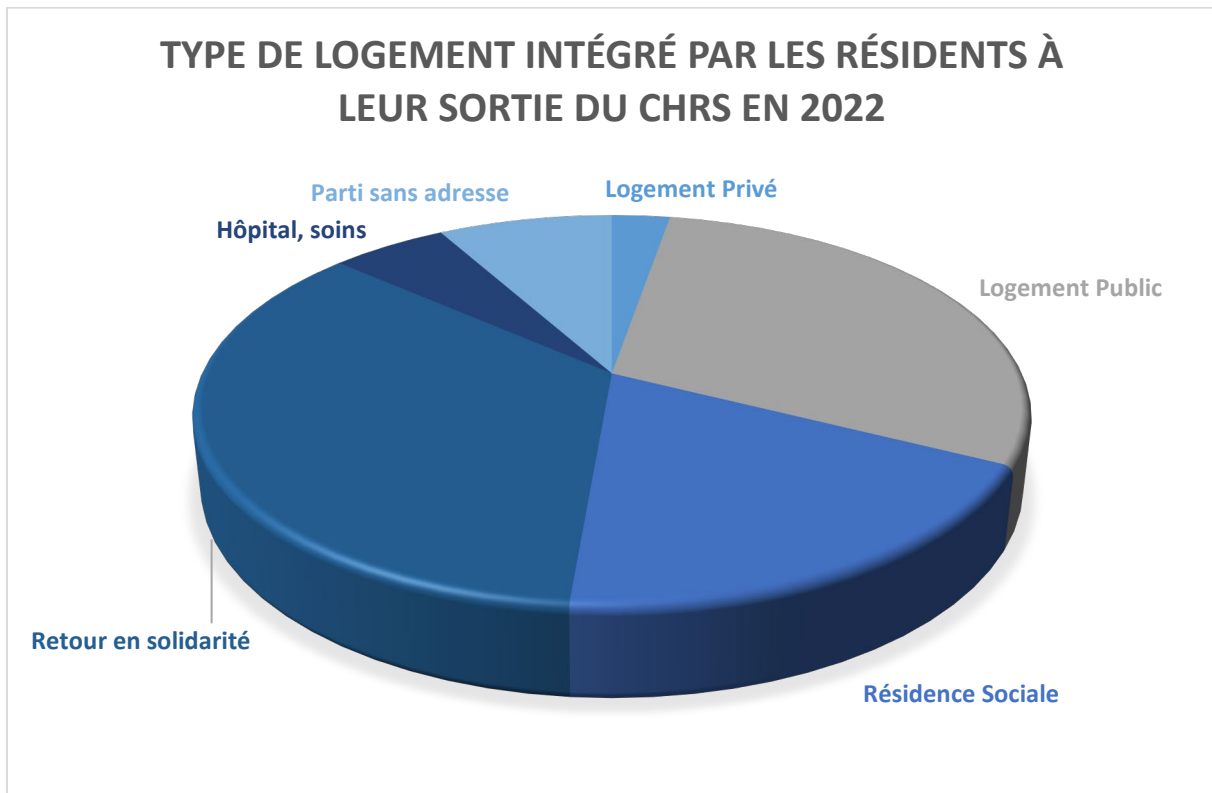
Pour les personnes accueillies sur le CHRS, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, et dès leur arrivée, les familles souhaitent travailler cet axe qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de pouvoir travailler sur les dossiers de demande de logement afin que l'orientation soit adaptée à leur situation.

Pour certaines personnes, trop impactées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. C'est pourquoi nous travaillons sur des orientations différentes telles que :

- ✓ les structures médico-sociales ;
- ✓ les pensions de famille.

- ✓ Les maisons maternelles
- ✓ Les résidences sociales ou résidences accueil.

Ces orientations sont réalisées en collaboration avec le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de la Somme, la Maison départementale des personnes handicapées de l'Oise (MDPH) mais également la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) dans le cadre de l'établissement des dossiers prioritaires : Droit à l'hébergement opposable (DAHO) et Droit au logement opposable (DALO).



A la lecture du schéma précédent, on constate que malgré les situations de grande précarité, les personnes hébergées sortent du CHRS dans des conditions plus favorables et de moindre exclusion que lorsqu'elles sont arrivées puisqu'elles intègrent soit des logements autonomes dans le secteur public ou privé, soit des établissements adaptés à leur problématique ou encore regagnent leur structure familiale ou amicale pour près de 85% d'entre elles.

Lors de ces sorties, l'équipe des travailleurs sociaux doit veiller à ce que le résident se prépare en prévoyant :

- ✓ **Des économies** : Nous encourageons vivement les personnes que nous accueillons à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement : financement du dépôt de garantie, financement du premier loyer, ...
- ✓ **Des achats de mobiliers** : Nous accompagnons les personnes accueillies pour qu'elles puissent réaliser les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses, nous favorisons les achats de seconde main en sollicitant les services des associations telles que Emmaüs et les Astelles.

- ✓ **La gestion du budget :** Quand la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, nous l'accompagnons par l'intermédiaire d'entretiens réguliers. En effet, en adaptant des méthodes de gestion, en prenant en considération la globalité des dépenses du ménage, il est nécessaire de réaliser un point sur le budget mensuel avec la personne accueillie pour l'analyser et l'aider à prioriser ses dépenses. Nous accompagnons les hébergés vers une prise de conscience en leur rappelant régulièrement l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son « toit ».
- ✓ **La préparation à l'emménagement :** Nous accompagnons les personnes bénéficiant d'une attribution logement pour l'ouverture des compteurs gaz, eau et électricité, établissement du contrat d'assurance, ... Nous les aidons à formuler les demandes d'aides à la régularisation du dépôt de garantie (recours au FSL ou à l'avance « loca-pass »).
- ✓ **Le recours aux mesures d'accompagnement budgétaire :** En accord avec la personne accueillie, il est parfois nécessaire de réaliser les démarches afin d'envisager la mise en place d'une mesure de protection juridique ou une mesure d'accompagnement budgétaire par le juge des tutelles. Ces mesures constituent ainsi une garantie pour les bailleurs que le loyer et les charges seront effectivement payés régulièrement.

8. Tranche de vie : Mme V.

En collaboration avec la Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, l'Assistante sociale du CHRS Thuillier a organisé un entretien d'admission avec Madame V. à la Maison d'arrêt pour femmes de Beauvais (60). Cet entretien s'est révélé très positif. Madame V. a accepté de respecter les règles de fonctionnement du CHRS Thuillier et sa situation, un Placement à l'extérieur (PE) dans le cadre d'un aménagement de peine, assorti d'obligations judiciaires (émargement, respect d'horaires de présentations, traitement médical), correspondait aux conditions d'accueil de l'établissement.

Après 4 années d'incarcération, son entrée dans le CHRS a eu lieu en juillet 2022. Mme V. a correctement respecté ses obligations judiciaires. Son aménagement de peine ayant pris fin deux mois après son entrée dans l'établissement, elle a commencé à rechercher du travail et a commencé à effectuer des travaux d'entretien et de ménage dans le cadre d'un contrat en intérim. Elle a fait la rencontre d'un homme dont elle est tombée enceinte. Malgré la rupture sentimentale avec cet homme, elle a souhaité mener sa grossesse à terme. Parallèlement, l'accueil au sein du CHRS lui a permis de reprendre contact avec ses enfants qui font l'objet de placements judiciaires. Elle a ainsi pu exercer un droit de visite et d'hébergement à l'égard de ses deux grands enfants pendant la période des fêtes de Noël et bénéficier de droits de visite médiatisée pour les plus jeunes. Actuellement, elle est toujours hébergée dans le CHRS Thuillier.

« Ce que le CHRS THUILLIER a apporté à mon aménagement de peine. »

« J'ai connu le foyer rue Louis Thuillier par l'intermédiaire de ma CPIP en détention. L'assistante de service social s'est présentée en détention en me précisant comment pouvait se dérouler un séjour dans l'établissement ainsi que le règlement. Elle m'a posé des questions sur ma situation et mes motivations envers cette démarche. Pendant mon aménagement de peine, les référents m'ont beaucoup apporté. Du soutien dans les démarches administratives et ils ont pu m'apporter le même soutien pendant mon incarcération. Je peux les solliciter et ils m'aident dans mon évolution en préparant mon futur. Pour moi, cette structure a évité que je me retrouve perdue dans le monde extérieur. Je me sens en toute sérénité et sécurité. Ils m'ont beaucoup apporté et m'apporte toujours du soutien. Ils ont été pour moi d'une grande aide. Ils m'ont permis d'entreprendre les démarches et arriver à mon but, celui que j'ai tant travaillé en détention. Un grand merci, même si, ce mot est faible pour ce qu'ils m'apportent tous les jours. »

Julie V.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Violences intra-familiales : libérer la parole et agir

La vie de couple, malgré les évolutions sociétales de ces dernières décennies, continue de représenter un idéal. Les femmes victimes de violences conjugales sont souvent prisonnières de cet « idéal ». La violence conjugale s'inscrit régulièrement dans une relation amoureuse. Cette donnée permet de comprendre l'état de confusion, d'hésitation voire d'ambivalence dans lequel se trouve la victime face aux violences qu'elle subit de la part de son conjoint. Le processus d'emprise se déroule en deux temps. Cela commence tout d'abord par la séduction et si la femme résiste, l'homme use de procédés violents de plus en plus manifestes. La femme est déstabilisée et perd progressivement confiance en elle.

Au cours de l'année 2022, plusieurs femmes ont été orientées au CHRS Thuillier car elles avaient été victimes de violences. Il ne s'agit pas toujours spécifiquement de violences conjugales mais de violences dans un cadre général. Le plus souvent, ce sont des violences physiques, verbales ou psychologiques telles que les menaces, le harcèlement moral, les atteintes à la vie privée ou encore les injures et les diffamations. Ces orientations ont été réalisées en raison de la sécurisation de l'entrée et de la sortie de l'établissement. Cet aspect leur permet d'évoluer dans un cadre sécurisant et de tranquillité psychologique et mentale afin de leur permettre de se reconstruire.

Au sein du CHRS, la présence de salariés 24h/24h permet à la fois de repérer ces problématiques et d'identifier également les besoins de sécurité et de protection de ces résidentes. En parallèle, de manière naturelle et avec le temps, nous avons harmonisé, nos pratiques professionnelles et notre intervention face à ces situations. Ainsi, le règlement de fonctionnement de l'établissement proscrit toute violence verbale et physique au sein du CHRS et prévoit une échelle de sanctions aux éventuels contrevenants.

2. Les ateliers collectifs et le tissage du lien social

L'année 2022, ayant succédé à la période de confinement, a été particulièrement riche en animations d'ateliers collectifs permettant de travailler de multiples facettes du tissage du lien social. Ainsi, l'animation de ces ateliers ou la mise en place de ces événements festifs ont permis aux résidents de renouer avec le contact social, retrouver l'estime de soi, communiquer et échanger avec les autres, retrouver de la chaleur humaine, ...

Voici plusieurs exemples des nombreuses activités qui ont été organisées dans le CHRS au cours du premier semestre 2022 :

Date	Activités proposées
1er janvier 2022	Repas pour la nouvelle année.
02-janv	Loto spécial nouvel an
8 et 9 janvier 2022	Epiphanie créations et dégustations de différentes galettes des rois
06-févr-22 (Normalement le 2/02)	La chandeleur, nous avons fait des crêpes et organisé un goûter
1er mars	Mardi Gras Crêpes et déguisements
08-mars-22	Journée de la femme Buffet froid et soirée dansante
16-avr-22	Concours de dessins sur le thème de pâques. Un concours enfant et un concours adulte
17-avr-22	Chasse à l'œufs pour enfants + Dégustation de chocolats pour tous.
11-mai-22	Loto + goûter
18-mai-22	Gouter collectif (salade de fruits, fromage blanc et boissons fraîches)
20-mai-22	Fête des voisins Barbecue
21-mai-22	Barbecue (pour terminer le repas de la veille)
22-mai-22	Anniversaire surprise de Corentin Gâteaux X4
25-mai-22	Après-midi jeux de société Accompagné d'une boisson chaude
29-mai-22	Fête des mères Jeux de société + goûter
10-juin-22	Hommage à Mme LINGNER dans la salle TV

Date	Activités proposées
21-juin-22	Fête de la musique (barbecue + soirée dansante)
27-juin-22	Après-midi jeux de société avec café
9 et 10 juillet 2022	Jeux d'eau et goûter (crêpes et café)
15-juil-22	Soirée déguisée dansante. Avec un buffet sucré pour le dessert.
27-juil-22	Barbecue et tournoi de ping-pong
30-juil-22	Café gourmand (crêpes)
31-juil-22	LOTO Spécial été et soin du corp
31-juil-22	Café gourmand (gâteau chocolat et noix de coco)

En ce qui concerne les interventions des bénévoles au sein de l'établissement, il est à noter que la compagnie du Berger est intervenue dans nos locaux en décembre 2022 avec Catherine Petit, conteuse professionnelle, dans le cadre d'un atelier "contes" à destination de notre public ainsi que celui des Augustins.

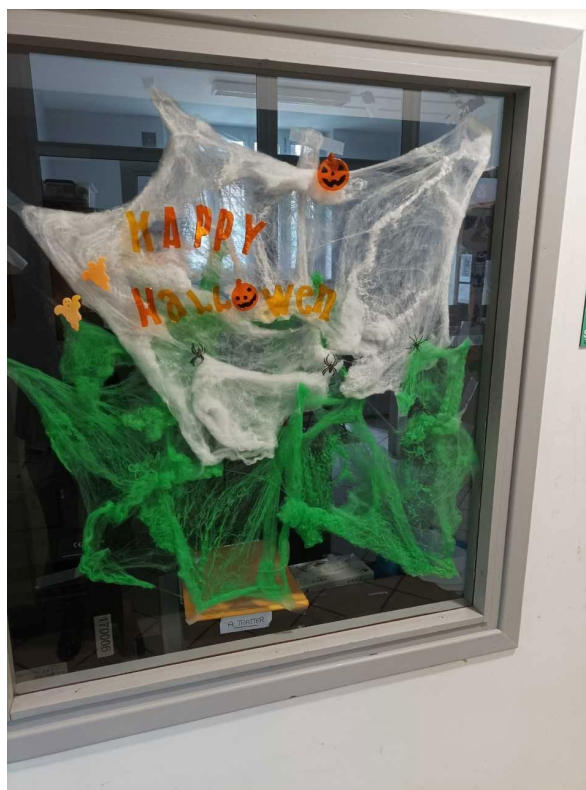
Plusieurs résidents de notre CHRS ont pu être mis en lien avec le Festival international du film d'Amiens en novembre 2022 afin d'y réaliser des missions de bénévoles.



La Fête d'Halloween

A l'îlot, toutes les occasions de créer des moments de cohésion festive sont saisis. C'est ainsi que l'Halloween a été fêtée deux fois au CHRS Thuillier ! Une semaine avant la date de la chasse aux bonbons, un après-midi a été consacré à la confection de déguisements et de décorations. Une dizaine de résidents, adultes et enfants mélangés, accompagnés par des travailleuses sociales de l'équipe de Thuillier ont créé, dans une ambiance joyeuse, le kit parfait pour une Halloween réussie. Des coloriages sur le thème des monstres ont été accrochés aux murs en une grande fresque, tandis que de fausses toiles d'araignées et guirlandes de têtes de mort ont été suspendues dans les couloirs du bâtiment. Des squelettes (en plastique bien sûr !) ont été placés çà et là. Le mot Halloween a été écrit en Slime sur les vitres. Des ballons orange, blancs et noirs, aux motifs de fantômes ou de citrouilles ont apporté des ponctuations colorées dans le CHRS. Les participants à l'atelier préparation de la fête l'Halloween pouvaient être fiers du résultat : faussement effrayant et véritablement sympathique !

Bien qu'importée des Etats-Unis cette fête rencontre un grand succès auprès de nos résidents et surtout des enfants. Mais qui n'est pas attiré par une fête où l'on joue à se faire peur et où on dévore sans retenue (ou presque) des friandises ? L'Halloween permet de nommer et dépasser les peurs que l'on ressent, enfant comme adulte. C'est un véritable exutoire et il est bon de pouvoir s'en saisir, surtout quand le parcours de vie est douloureux. Il est appréciable que cet atelier de préparation soit transgénérationnel. Pour les enfants et leurs parents il est important de se réunir dans une création commune qui permet de dépasser les difficultés du quotidien, d'être complices, de se sentir chez soi, dans un lieu que l'on s'approprie par une décoration certes éphémère mais inoubliable.



La Coupe du Monde sur écran géant

Au cours du mois de décembre 2022 et à l'occasion de la Coupe du monde de football, les résidents du CHRS Thuillier ont bénéficié de la projection sur grand écran de tous les matchs de l'équipe de France depuis les matchs de groupe jusqu'à la finale contre l'Argentine.

Affiche de diffusion de match

Diffusion du Match
ANGLETERRE - FRANCE
¼ de finale
Coupe du Monde 2022
Samedi 10 décembre 2022
A 20h - Salle TV



Projection sur grand écran
Venez nombreux soutenir l'équipe de FRANCE

Cette pratique de diffusion a été poursuivie, par la suite, pour la projection de films et de dessins animés à destination des enfants et des adultes.

Affiche de Noël



Mercredi 21 décembre 2022

A partir de 14h :

- Diffusion d'un dessin animé pour enfant
- Suivi de la visite du Père Noël pour remettre un cadeau à chaque enfant sage.
 - Pour clôturer cette journée, un goûter sera offert à tous.
(sur inscription à l'accueil)



3. Le Travail d'intérêt général : poursuivre notre orientation associative

L'association l'Îlot poursuit son engagement depuis plusieurs années grâce à une convention cadre avec le ministère de la Justice, afin d'accueillir des personnes condamnées à des peines alternatives à la prison.

Durant l'année 2022, le CHRS Thuillier a maintenu un lien régulier avec l'Administration pénitentiaire en continuant, comme au cours des années précédentes, à accompagner des personnes sous mains de justice dans le cadre de la réalisation de Travaux d'intérêt général (TIG). Concrètement, le lien avec l'Administration pénitentiaire s'effectue avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme, qui est notre seul interlocuteur en ce qui concerne l'orientation et l'accueil des personnes ayant été condamnées à effectuer une mesure de TIG. Dans un premier temps, les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) nous sollicitent pour nous proposer la situation d'une personne ayant été condamnée par le Juge d'application des peines (JAP) à réaliser un certain nombre d'heures de TIG. Nous convenons ensuite d'un entretien avec la personne concernée au cours duquel sont évoquées les formalités administratives, la présentation de notre association ainsi que

les différentes tâches que la personne pourrait être susceptible de réaliser. Le cadre de l'accueil et du suivi de TIG sur le terrain sont également précisés durant cette première rencontre.

Ainsi, la personne s'engage en ayant connaissance des conditions du déroulement de ses TIG dans leur ensemble. Cet entretien est aussi un espace qui permet à la personne d'évoquer d'éventuelles contraintes extérieures (emploi, vie de famille...). Ces précisions nous permettent de programmer un planning adapté à sa situation. Tous ces éléments ont pour objectif de favoriser la mise en œuvre des TIG afin que la personne puisse s'engager dans cet aménagement de peine dans de bonnes conditions et de façon durable.

Dans notre établissement, les personnes accueillies dans le cadre de TIG peuvent être positionnées sur des tâches de maintenance avec l'agent de maintenance ou des tâches de ménage avec l'agent d'entretien. Ces professionnels assurent le suivi des tâches et de l'investissement de la personne sur le terrain, en doublon avec un travailleur social qui s'assure du bon déroulement de la période de TIG et du lien régulier avec le CPIP chargé du suivi de la mesure.

Au cours de l'année 2022, quatre personnes nous ont été orientées par le SPIP de la Somme pour effectuer au total 144 heures de TIG dans notre établissement. En accord avec le SPIP, ces personnes ont été accueillies sur des périodes séparées, dans le but de leur apporter une plus grande disponibilité et ainsi pouvoir ajuster notre suivi en fonction du comportement et des capacités de la personne. La mesure de TIG, par son aspect professionnalisant, favorise la réinsertion de la personne condamnée en lui offrant l'opportunité de se positionner au sein d'une équipe, en tant que futur salarié et lui laisse ainsi la possibilité de se projeter en situation d'emploi pour la suite de son parcours.

PERSPECTIVES 2023

Depuis plusieurs années, nous constatons un changement des orientations par le SIAO. Les publics sont souvent plus précaires et cumulent des difficultés sociales et médicales. Aussi, nos pratiques doivent s'adapter et innover. Ainsi, la configuration des logements n'est pas toujours adaptée aux profils des personnes qui nous sont orientées. En effet, 70% des publics des « demandeurs » sont des personnes isolées. Les incidences sont perceptibles sur les orientations proposées, puisque les logements familiaux ne sont pas toujours adaptés. Il y a donc une réflexion à mener afin d'ajuster la réponse aux besoins.

Trois perspectives s'offrent à nous :

- ✓ poursuivre la mobilité des personnes en interne en fonction des profils qui nous sont orientés afin d'optimiser notre occupation, tout en informant bien sûr le SIAO de cela (des familles accueillies en logement sous-occupés pourront ainsi être amenées au cours de leur séjour à changer pour un logement plus en adéquation à leur taille) ;
- ✓ favoriser l'admission d'hommes sous-main de justice et souhaitant reprendre des liens avec leurs enfants, soit en sortie de détention, soit en provenance d'un autre établissement ;
- ✓ engager une réflexion sur les possibilités de quelques places en CHRS en diffus ce qui aurait aussi l'avantage de mieux préparer les familles au logement autonome. Cette perspective pourra se faire avec l'accord de l'association et de la DDEETS.

L'arrivée d'un nouveau chef de service va favoriser et impliquer un travail transversal :

- ✓ actualiser et harmoniser des outils contractuels (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, PPI, contrat d'objectifs opérationnels), avec l'ensemble des établissements de l'îlot, soutenu par une responsable qualité recrutée en 2022 ;
- ✓ répondre aux préconisations de l'évaluation externe, avec le soutien la directrice du pôle hébergement, qui a pris ses fonctions en 2021.

Un autre axe qui nous tient à cœur, afin de mieux préparer les résidents à l'autonomie, est de s'ouvrir à l'extérieur. Pour cela nous avons plusieurs leviers à développer :

- ✓ enrichir l'offre de bénévolat pour l'accompagnement à la culture, aux loisirs, aux services, notamment avec des actions à externe ;
- ✓ sensibiliser les familles « aux savoirs habiter », pour cela une Conseillère en économie sociale et familiale, sera en soutien aux équipes afin de relancer une dynamique notamment avec des actions internes et externes (prévention accidents domestiques, gestion de la consommation, équilibre alimentaire, etc.) ;
- ✓ développer les permanences de partenaires santé, parentalité, emploi, etc. sous forme de convention.

Nous allons engager une Conseillère en insertion professionnelle, qui sera en lien direct avec les résidents afin de mieux les impliquer dans cette démarche d'ouverture. Cela se concrétisera par une systématisation du passage d'un test de savoir de base de Français, dont elle aura la charge.

Et enfin dans le cadre des orientations stratégiques de l'association et de notre projet associatif, développer nos partenariats avec la justice :

- ✓ accueillir plus de personnes en TIG ;
- ✓ démarcher auprès des maisons d'arrêt ou centre de détention afin d'accueillir des couples ou femmes sortant de détention.

Gageons que l'année soit favorable à une dynamique et de nouvelles perspectives à l'ensemble de l'équipe au profit des plus démunis.

Frédéric DEWEER
Chef de Service et l'Equipe du CHRS/CHU LOUIS THUILLIER

MERCI À NOS PARTENAIRES

Santé

- ✓ Centre Médico-Psychologique Delpech ;
- ✓ Maison départementale des solidarités et de l'insertion (MDSI) et Protection maternelle et infantile (PMI) rue Riolan ;
- ✓ le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de l'association Le Mail ;
- ✓ SOMEDE : une antenne médicale où sont dispensés des soins gratuits ;
- ✓ L'Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS).

Accompagnement social

- ✓ la Croix-Rouge ;
- ✓ le Secours catholique - Caritas France ;
- ✓ la Banque alimentaire ;
- ✓ les Restaurants du Cœur ;
- ✓ l'Union départementale d'accueil et d'urgence sociale (UDAUS).

Accompagnement administratif

- ✓ le Centre d'information des droits des femmes (CIDFF) ;
- ✓ la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- ✓ la Préfecture de la Somme ;
- ✓ la Mairie de quartier et le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Amiens ;
- ✓ le Conseil Général de la Somme ;
- ✓ l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- ✓ l'association *Yves Lefèvre*.

Accès à l'emploi

- ✓ Pôle emploi et Mission locale ;
- ✓ Plusieurs centres de formation et entreprises d'insertion : O'Zange, Retravailler Picardie, AFPA, AREAF, Somme Travail Intérim, UFCV, Amiens Avenir Jeunes, GRETA, IREAM...

Administration Pénitentiaire

- ✓ Services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- ✓ Centre pénitenciers de : Beauvais, Bapaume et Liancourt.



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Thuillier

71 rue Louis Thuillier
80 000 AMIENS
03 22 95 64 88
thuillier@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

